

LOG

Laboratoire
Orléanais
de Gestion

NUMÉRO 2006-02

AUTOUR DU MOT COMPTABILITE

Pierre Labardin

LABORATOIRE ORLÉANAIS DE GESTION (EA 2635)

I.A.E. d'Orléans

Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion

Rue de Blois - B.P. 6739

45067 ORLEANS CEDEX 2

E-Mail : log@univ-orleans.fr

<http://www.univ-orleans.fr/DEG/LOG>



Tél. 02 38 41 70 28
Fax 02 38 49 48 16

Autour du mot comptabilité

Pierre LABARDIN

Doctorant
Rue de Blois
Faculté Droit Economie Gestion
BP 6749
45 067 Orléans Cedex 2

Résumé

Le travail vise à comprendre l'origine du mot comptabilité à travers trois questions : d'abord, comment le mot s'est imposé et a remplacé l'expression tenue des livres ? Ensuite, comment l'ajout d'adjectif (commerciale, financière, industrielle etc.) a permis de classer le savoir comptable en plusieurs catégories et comment ces catégories ont évolué ? Enfin, quels sens recouvrent le mot comptabilité et quand ces sens sont apparus ?

Mots clés

Comptabilité, histoire

Autour du mot comptabilité

Ce travail est une réflexion autour du mot *comptabilité* et de ses multiples sens. Il nous semble donc important de commencer par présenter les différentes significations du mot. Ce travail a consisté dans le dépouillement quasi systématique à la B.N.F. des ouvrages comptables ou des revues avec un titre comprenant le mot *comptabilité* entre le début du XIX^{ème} siècle et 1945 (sauf ceux n'étant pas consultables en raison de leur état). Evidemment, tous les ouvrages ne nous donnent pas une définition de celle-ci (ou même de son but) et certains ouvrages sont très probablement passés entre les mailles du filet. Toujours est-il que nous disposons de plus d'une centaine de définitions de la comptabilité ou de termes proches¹ (comptables, tenue des livres etc.) sur à peu près cent cinquante ans.

Le mot comptabilité vient du nom comptable qui caractérisait un responsable dans l'Administration Royale (à ne pas confondre avec le teneur de livres, le comptable ne tenant pas les livres) ; le nom vient de l'adjectif comptable (dans le sens de responsable), lui-même dérivé du mot compte². Signe de la multiplicité des sens que peut recouvrir le mot comptabilité, la langue anglaise en utilise trois là où le français n'en utilise qu'un : *accounting* qui insiste sur la technique comptable, *accountability* met l'accent sur la responsabilité (sens que le français a conservé dans l'expression *être comptable de*) tandis que le mot *accountancy* met l'accent sur la profession comptable.

Nous nous proposons d'étudier l'évolution du mot *comptabilité* de trois façons : d'abord, en le comparant à la *tenue des livres* pour voir comment le sens du mot *comptabilité* se construit ; ensuite, en étudiant la multiplicité d'adjectifs qui ont pu lui être accolé (commerciale, financière, industrielle, rurale, agricole, générale, auxiliaire, synthétique, analytique, etc.). Il s'agit alors de voir comment ces mots précisent découpent scindent par des oppositions le mot comptabilité, éclairant ainsi la pluralité de ces sens. Enfin, on s'interrogera sur le seul mot comptabilité et sur les sens qu'il prend au fur et à mesure.

¹ La série des définitions est proposée en annexe.

² Pour plus de détails, cf. la définition de l'adjectif comptable dans le Trésor de la Langue Française Informatisé. Consultable sur internet : <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>.

1. TENUE DES LIVRES ET COMPTABILITE

*Le Trésor de la Langue Française*³ nous indique que la première occurrence du mot remonte à 1579 dans *Le Pimandre de Mercure Trismegiste* de François de Foix. Or, à la page indiquée, une recherche dans l'ouvrage montre que le terme n'est pas utilisé⁴. Le premier usage avec indication de sens remonte à l'*Encyclopédie* (1753) où le terme est utilisé dans le sens suivant : « une nature particulière de recette et de dépense dont on doit compter » (p.792), bref une façon de tenir des comptes. Le mot se répand progressivement jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle⁵ où il commence à être utilisé comme synonyme de « tenue des livres »⁶. Au terme de comptabilité, est alors accolé l'adjectif commerciale⁷ qui paraît dans un premier temps destiné à marquer le domaine privé par opposition à la comptabilité publique⁸. Les ouvrages de Payen [1817], Chalier [1818], Dupuy [1823] etc. montrent que les termes sont utilisés indistinctement et que les mots *comptabilité* et *tenue des livres* sont synonymes. En 1839 toutefois, l'*Encyclopédie du Commerce* introduit une distinction entre tenue des livres et comptabilité :

« La comptabilité est une science dont la tenue des comptes est la pratique. [...] Le comptable enfin conçoit, le teneur de livre exécute »

Autrement dit, il existe un travail intellectuel, celui du comptable et un travail moins noble, répétitif, celui du teneur de livres. Après cette date, il devient plus rare de confondre les deux termes. Les quelques ouvrages qui le font sont soit des dictionnaires généraux, comme le Larousse [1856] ou des ouvrages réédités (De Granges Fils [1844]). Les nouveaux ouvrages comptables parlent soit de comptabilité, soit de tenue des livres, mais se gardent bien d'effectuer un rapprochement. Léautey et Guilbault [1889] confirmeront cette hiérarchie entre comptabilité et tenue des livres :

« Elles [la comptabilité et la tenue des livres] ont été hiérarchisées en conséquence : La Comptabilité est le grand art, la Tenue des Livres le petit art ; la Comptabilité et le comptable tiennent le haut du pavé, la Tenue des livres et le teneur de livres le bas ; l'une se cote cher, c'est le luxe des maisons sérieuses ; l'autre est à la portée des petites bourses, c'est l'économie que savent faire les ignorants, les prodigues et les intrigants. Les négociants intelligents et

³ Consultable sur internet : <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>.

⁴ Il s'agit probablement d'une confusion avec le mot *compatibilité* qui figure en page a3b.

⁵ Par exemple, le terme est utilisé en 1761 à Saint-Gobain dans un mémoire (p.3). Archives Saint-Gobain. Pièce C4-3.

⁶ Cf. Degrange [1801] par exemple ou Rodrigues [1810].

⁷ En 1805 dans un Essai anonyme, puis Lorrimer en 1808 et Legret en 1811.

⁸ Il s'agit là de l'opposition entre les livres tenus à la façon du commerce et les livres tenus en finance (Barrême [1721], p.299-300).

intègres n'hésitent pas à faire les frais de la première ; les faiseurs donnent la préférence à la seconde, et huit fois sur dix vont s'échouer avec elle sur le banc des faillis en méritant le nom de banqueroutier » (p.23)

On voit bien que derrière la bataille des mots, se cache une bataille beaucoup plus importante, celle d'un petit cercle de comptables qui cherche à s'imposer à partir d'un savoir. Celui-ci doit prendre forme dans un homme, le comptable, qui doit pouvoir justifier ces hauts salaires. Cette distinction paraît avoir emporté l'adhésion : Vannier [1897] Faure [1897] ou Quintard [1913] définissent clairement la tenue des livres comme une fonction subalterne par rapport à la comptabilité.

Nous le voyons donc, l'opposition entre tenue des livres et comptabilité se résout avec la victoire de cette dernière. Le savoir, la nouveauté, la modernité ont choisi leurs camps. Les expressions *tenue des livres* et *teneurs de livres* vont d'abord figurer en bas de la hiérarchie comptable, devenant synonyme d'« employés aux écritures » avant de disparaître définitivement après la Seconde Guerre Mondiale.

2. LES FORMES DE COMPTABILITE

La seconde façon d'appréhender l'évolution du terme comptabilité est de voir les adjectifs qui lui sont accolés. L'adjectif le plus ancien est *commercial*, commercial s'opposant à *financier*, qui désigne ce qui relève du public. Lorrimer [1808] fait rentrer *comptabilité commerciale* dans le titre, mais il faut attendre 1827 pour que l'on trouve avec Godard une définition de cette expression. En 1824, Cazaux nous propose le terme *comptabilité industrielle* dans son titre. Mais, sa définition évoque le cas des commerçants et semble concerner la comptabilité des gens industriels, reprenant par-là, une définition plus ordinaire de la comptabilité. Ces définitions paraissent courantes jusqu'en 1860 où les adjectifs sont plus rarement accolés à la comptabilité. Quand ils le sont⁹, il s'agit plus de désigner l'application de la comptabilité à un domaine particulier que de scinder la comptabilité en plusieurs catégories. Autrement dit, la comptabilité se limite encore à rendre des comptes, mais l'idée de rendre des comptes se veut universelle¹⁰.

⁹ Royer [1840] pour comptabilité rurale, Helfenbein [1845] pour la comptabilité générale.

¹⁰ Ainsi, Masquelier [1826] publie *La comptabilité des ménages*, puis Boucher-Lemaître [1837] *La comptabilité des jeunes gens en pension* et enfin l'Evêque de Langres [1838] une *Instruction sur la comptabilité des fabriques à l'usage des gens d'Eglise*. Ces quelques écrits qui peuvent faire sourire ne doivent pas masquer le fait que les tentatives pour diffuser la comptabilité au 19^{ème} siècle sont assez importantes : on trouve ainsi des almanachs avec des conseils pour bien tenir sa comptabilité ou encore de petits fascicules bon marchés destinés à apprendre soi-même la comptabilité.

La seule exception est la distinction que propose Payen [1817] entre comptabilité en argent (qui recouvre grosso modo les échanges monétaires), comptabilité en nature (qui recouvre le processus de production) et comptabilité en matières (comptabilité des quantités physiques). Cette distinction pour originale qu'elle soit, n'aura guère de succès puisqu'elle ne sera pas reprise. Néanmoins, si les mots n'eurent guère de succès, la distinction proposée aura plus d'échos dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle.

Le changement va commencer à s'opérer avec les années 1860 avec deux auteurs qui sont très proches de la pratique : Barlet enseigne à l'Ecole des Mines et Heudicourt est chef de comptabilité chez Cail et C^{ie}. Ces deux auteurs ont pour point commun de découper le savoir comptable de l'intérieur et non plus de le présenter comme un tout, reproductible à l'identique dans tous les domaines. Voici donc les deux séparations qu'ils nous proposent :

« La comptabilité industrielle présente deux phases : la première embrasse les opérations relatives à la fabrication jusqu'à l'achèvement du produit ; la seconde, les opérations commerciales, c'est-à-dire, relative à la vente de ces produits. Le fabricant devient alors marchand, et à sa comptabilité spéciale, il joint la comptabilité commerciale dont nous avons exposé les principes théoriques » (Barlet [1861], p.27)

« Ces modifications, en soulevant de nombreuses difficultés dans l'application des systèmes de l'ancienne comptabilité aux grands centres de fabrication, entraînaient la création d'une comptabilité nouvelle qu'il convient d'appeler Comptabilité industrielle. [...] Nous insistons particulièrement sur la démarcation que l'expérience nous a conduit à reconnaître entre la comptabilité industrielle et la comptabilité financière, confondues l'une et l'autre dans la comptabilité générale. » (Heudicourt [1862], p.1-2).

La distinction entre le commerce (vente) et l'industrie (production) paraît donc s'immiscer dans la comptabilité. Elle sera reprise ensuite régulièrement par plusieurs auteurs jusqu'en 1914 (Andoyer [1896], Bournisien [1909], Edom [1911] et Lambert [1917]). Le savoir est comme partagé en deux, ce partage étant probablement lié comme le suggère Heudicourt par la pratique, c'est-à-dire probablement par la division du travail. Heudicourt a rajouté une deuxième ligne de rupture avec la comptabilité générale, mais sans la préciser. On ignore si *comptabilité générale* est synonyme de comptabilité ou de comptabilité centralisée.

En effet, une seconde distinction se présente bientôt. Beauchery [1864] reprend la distinction entre comptes généraux et comptes particuliers, courante au XVIII^{ème} siècle¹¹ et XIX^{ème} siècle¹². Sa seule innovation consiste à remplacer le terme particulier par celui d'auxiliaire qui aura plus de succès par la suite. L'opposition change aussi de nature. Les comptes particuliers désignaient ce que nous nommerons aujourd'hui les comptes de tiers et les comptes généraux

¹¹ Imhoof [1786] la fait déjà, mais il y a fort à parier qu'elle soit antérieure.

¹² Par exemple, Dupuy [1823].

les autres comptes. La distinction de Beauchery reprend cette opposition mais en ajoute une nouvelle :

« Quoi légitime la qualification de généraux ?

1° La généralité de renseignements que procurent ces comptes

2° L'impersonnalité qui les caractérise, il ne devrait y avoir que 4 comptes généraux, si les frais généraux n'étaient que ceux de l'objet

Quoi légitime la qualification de particuliers ?

1° L'information particulière que procurent ces comptes.

2° La personification qui les régit » (Beauchery [1864]).

On peut se demander si cette définition de la comptabilité générale qui va arriver peu après, ne résulte pas d'une assimilation entre la comptabilité publique et la comptabilité privée. En effet, Le Châtre [1865] donnait la définition suivante de la comptabilité générale :

« La comptabilité générale est celle des deniers et revenus affectés spécialement aux dépenses générales de l'Etat, considérée par opposition à la comptabilité des départements, des communes, ou des établissements publics » (Le Châtre [1865], p.1038).

Guilbault [1865] saute le pas l'année suivante en passant des comptes généraux à la comptabilité générale et des comptes auxiliaires à la comptabilité auxiliaire (Barré [1877], Barillot [1887] ou encore Quintard [1913] présenteront une définition similaire). La distinction qu'ils proposent repose sur la division du travail puisqu'elle distingue les livres généraux des livres particuliers :

« Dans les grandes associations, la comptabilité générale, qui résume et montre la situation du travail à tous les moments, a pour point de départ la comptabilité auxiliaire, qui indique les mouvements journaliers effectués par le capital et l'analyse de leurs résultats » (Guilbault [1865]).

La définition de la comptabilité auxiliaire n'est pas donnée, mais l'on voit bien qu'il s'agit des écritures courantes pour chaque opération. En bref, la période 1860-1880 voit donc s'esquisser un morcellement du savoir comptable, d'une part entre la comptabilité de production et la comptabilité d'achats ventes, et d'autre part la comptabilité du siège et celle des opérations courantes.

Les distinctions sont donc progressivement bien établies entre les différentes formes de comptabilité. Les années entre 1880 et 1914 sont d'abord marquées par l'apparition de nouveaux termes plus que de nouvelles idées : ainsi en est-il des termes de comptabilité analytique et comptabilité synthétique. On retrouve ce second terme chez Léautey et Guilbault [1889] où il apparaît comme un synonyme de comptabilité générale. Dans un autre ouvrage [1903], les auteurs précisent la définition qu'ils entendent donner de ces termes :

« [Les] Livres originaires analytiques qui reçoivent, dans l'ordre des dates et des faits, sur le mode *unigraphique*, les écritures de première impression, c'est-à-dire l'inscription explicite,

dans des cadres convenablement préparés, des comptes arithmétiques et statistiques résultant des opérations économiques » (Léautey et Guilbault [1903], p.275).

« [Les] Livres synthétiques, qui centralisent sur le mode *digraphique*, les écritures des Livres originaires, pour aboutir à une Balance générale, journalière ou périodique » (Léautey et Guilbault [1903], p.275).

La distinction entre livres analytiques et livres synthétiques sera reprise par Gilis [1906], mais cette distinction semble la même que celle existant entre comptabilité générale et comptabilité auxiliaire. Quintard [1913] utilise même indistinctement comptabilité générale et comptabilité centrale. Pigier [1913], l'auteur des fameux cours comptables, utilise aussi l'expression de comptabilité financière comme synonyme de comptabilité commerciale.

Après la Première Guerre Mondiale, tous les adjectifs que l'on adossera à la comptabilité sont apparus, il n'y aura que des redistributions de sens. Aucune n'apparaît à première vue très spectaculaire. Notons d'abord que l'on retrouve des définitions « originales » ; la plupart du temps, elles sont l'œuvre d'étrangers. Ainsi, deux belges, Ansotte et Defrise [1914] définissent la comptabilité industrielle comme le regroupement de la comptabilité commerciale et de la comptabilité des prix de revient. De même, des auteurs anglais (Erwing, Cragg, Watterson et Thompson) dont les travaux sont traduits dans *La comptabilité et les affaires* en 1924, parlent de comptabilité financière et de comptabilité industrielle en mettant l'accent sur la finalité : la première doit permettre de rendre compte quand la seconde doit permettre de diriger.

Les auteurs français restent relativement constants dans leurs définitions. L'opposition entre comptabilité générale et comptabilité auxiliaire est reprise par Deschamps [1926] et Quillet¹³ [1939]. L'opposition entre comptabilité analytique et comptabilité synthétique se retrouve également dans les écrits de Fejès [1923] et Demur [1931] (ce dernier est belge). L'opposition entre comptabilité commerciale et comptabilité industrielle ne se retrouve pas clairement présentée, ce qui ne signifie pas que l'opposition n'est pas reprise, mais qu'elle n'est plus définie. Toutefois, un nouveau mouvement se dessine, celui autour de la comptabilité industrielle et du prix de revient. Camille Cavallier dans *Sagesses du chef*, ouvrage de citations paru à titre posthume déclare :

« Plus je vais et mieux je sens que la question du prix de revient, est vraiment la grosse question, non seulement dans notre métier, mais aussi dans tous les métiers. C'est d'ailleurs la lumière du jour ; c'est aveuglant ; tout ce que l'on cherche en dehors de cela est secondaire » (p.170).

¹³ Nous ne donnons ici que les auteurs qui définissent les termes de sorte à être sûr qu'il n'y a pas d'emploi de ces termes dans un sens différent. Ceci peut expliquer la relative rareté des citations que nous faisons.

Cette importance accordée au prix de revient, on la retrouve d'abord dans la volonté de définir le terme. Edom [1911] l'avait déjà défini parallèlement à sa définition de la comptabilité industrielle. Dans l'Entre-deux-guerres, Bournisien [1921], Dumarchey [1921], Androuin [1921], Faure [1928], Rimailho [1928], Texier [1932], Olphe-Gaillard [1935] proposent tour à tour une définition du prix de revient auquel ils accolent parfois un adjectif (comptable ou industriel). Bref, le prix de revient apparaît comme le terme important qu'il faut absolument définir. Et cela se ressent dans les définitions de la comptabilité industrielle que l'on retrouve sur cette période. Celles-ci mentionnent désormais systématiquement la finalité du prix de revient, ce que faisaient déjà Andoyer [1896] Bournisien [1909] et Lambert [1917] mais pas Edom [1911] ; contrairement à ces auteurs, la comptabilité industrielle n'est plus définie que par rapport au prix de revient dans l'Entre-deux-Guerres (Faure [1928], Maure et Candelier [1939], Detœuf [1942]). A la lecture de ces définitions, on a l'impression d'une autonomisation de la comptabilité industrielle par rapport aux autres formes de comptabilité. Cette impression concorde avec la visée politique que prend le prix de revient dans l'Entre-deux-guerres (Zimnovitch [1997], p.73-125).

Le premier plan comptable français, celui de 1942 met en œuvre cette visée politique en intégrant clairement le prix de revient dans sa réglementation. Mais, elle change aussi les termes. Voici par exemple ceux que proposent Gabriel [1943] dont le livre se veut un exemple d'application du plan comptable de 1942 : comptabilité financière pour comptabilité commerciale, comptabilité d'exploitation pour comptabilité industrielle, comptabilité machines pour ce qui était avant la mécanisation, la comptabilité auxiliaire. Les rédacteurs français du Plan comptable avaient, sans définir les termes, utilisé la distinction entre comptabilité générale et comptabilité des prix de revient. Jacques Chezleprêtre, le commissaire du gouvernement auprès de l'Ordre des Experts-Comptables publie avec Dussauze en 1943 un ouvrage sur le plan comptable où il distingue comptabilité générale et comptabilité des prix de revient¹⁴. Cette distinction s'appuie sur la classe des comptes qui sont supposés suivre le processus de production (constitution de l'entreprise, achat des matières premières, production et enfin vente des produits finis).

On a donc l'impression que le plan comptable a presque consacré la séparation. D'un côté, une comptabilité générale, financière ou commerciale, c'est-à-dire une comptabilité dont la finalité est d'établir un bilan et un compte de pertes et profits. De l'autre, une comptabilité

¹⁴ Auparavant, un auteur belge Lambert [1934] avait déjà opposé comptabilité générale et comptabilité industrielle en soulignant la finalité interne de la comptabilité industrielle qu'il compare à la finalité externe de la comptabilité générale.

des prix de revient, d'exploitation ou industrielle dont la finalité est d'établir le prix de revient. Il nous semble cependant qu'il s'agit plus d'un hasard que de l'influence allemande dont le fond était moniste (Richard [1996]). La séparation est la conséquence du changement de définition de la comptabilité industrielle : en arrêtant de la définir par opposition à la comptabilité commerciale et en centrant sa définition sur une finalité, le prix de revient, on préparait l'autonomie de la comptabilité industrielle. Les plans comptables 1947, 1957 et 1982 consacreront cette autonomie en fixant des termes nouveaux¹⁵ sur des oppositions déjà existantes : la comptabilité générale d'un côté, et la comptabilité analytique d'exploitation, puis la comptabilité analytique de l'autre côté.

Les termes de comptabilité financière et comptabilité de gestion se répandront bien plus tard et ne seront que la traduction des termes *financial accounting* et *management accounting*. Pour le premier, il faut attendre Launois [1985] pour voir un ouvrage reprenant le terme *Comptabilité financière* dans son titre, sans d'ailleurs que l'auteur n'en définisse le terme. Celui de *comptabilité de gestion* est plus ancien. Le rapport d'une mission de productivité [1951] mentionne le terme et en donne une définition où le prix de revient semble un élément parmi d'autres. Motais de Narbonne [1975] l'évoque aussi et l'emploi paraît se répandre progressivement dans les années 1980.

3. DEFINIR LA COMPTABILITE

La définition de la comptabilité pose deux questions : d'abord celle des sens du mot comptabilité qu'il faut éclaircir. Ensuite, nous essaierons de reprendre un débat ancien en précisant les implications : la comptabilité se définit-elle comme un art ou une science ?

3.1. LES SENS DE LA COMPTABILITE

Pour la comptabilité, nous pouvons partir de la définition du TLF¹⁶. Le premier sens est celui de « tenue des comptes d'une entreprise ». Par métonymie¹⁷, le sens s'étend à deux notions proches : il désigne d'abord « l'ensemble des livres comptables », puis « le service chargé de la comptabilité. Par extension, le mot désigne une « détermination détaillée du nombre de choses ».

¹⁵ Entendons-nous bien, la nouveauté est relative : les termes préexistent aux dénominations du plan comptable, tout comme les idées. La nouveauté est l'usage de ces termes pour désigner cette opposition.

¹⁶ Consultable sur internet : <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>.

¹⁷ La métonymie est un « trope qui permet de désigner quelque chose par le nom d'un autre élément du même ensemble, en vertu d'une relation suffisamment nette » (p.290) nous dit Dupriez [1984] dans son Gradus.

Le mot prend deux nouveaux sens qui nous intéressent ici : partant de l'idée de processus (qui était celle de tenue des livres), la comptabilité prend le sens du résultat de ce processus, idée qui existait déjà et que traduisaient les livres comptables. Nous avons donc bien une métonymie de la cause pour l'effet (Dupriez [1984], p.290). La comptabilité au sens de lieu est une métonymie un peu plus complexe, et relève plus précisément d'une synecdoque¹⁸. Une partie d'un espace désigne l'ensemble de l'espace qui bientôt est totalement conçu par rapport à la fonction. Nous ne nous attarderons pas ici sur le dernier sens de détermination détaillée du nombre de choses, qui ne concerne pas directement notre sujet.

Reste à savoir quand les différents sens du mot comptabilité sont apparus. Deux auteurs, et non des moindres, Léautey et Guilbault en 1889, ont pris la peine de recenser les sens du mot comptabilité :

« Les mots Comptabilité et Tenue des livres ont chacun une triple acception, la première se rapportant à la manière d'arranger et d'écrire les comptes, la seconde désignant un ensemble de comptes, la troisième dénommant la partie d'une administration où l'on tient les comptes » (p.5).

Il y a donc trois sens au mot en 1889 : l'un qui insiste sur le processus d'élaboration des comptes, le second qui insiste sur le résultat de ce processus et le dernier qui évoque le lieu où se font ces opérations. On retrouve ici les mêmes sens que nous donnait le TLFI. Par conséquent, les changements sont intervenus entre 1800 où le mot comptabilité se répand dans le commerce et 1889 où les trois sens apparaissent fixés de façon claire pour la première fois.

Insistons d'abord sur la finalité qui est mise en avant dans les premières définitions de la comptabilité. On a évoqué plus haut la définition de l'Encyclopédie de 1753. La définition de la 5^{ème} édition du Dictionnaire de l'Académie Française [1798] insiste encore lourdement sur l'origine du mot :

« Obligation de rendre compte, état du comptable »

A côté de cette définition institutionnelle, la définition des manuels comptables fait référence à des aspects plus opérationnels. Ainsi, Degrange¹⁹ [1801] la définit comme :

« l'art de tenir des notes exactes et bien ordonnées de toutes les affaires qu'un négociant fait »

A sa suite, Rodrigues [1810], Chalier [1818] ou un l'auteur anonyme d'un manuel [1825] donnent des définitions proches. On retrouve cette similitude entre la tenue des livres

¹⁸ La synecdoque est un « trope qui permet de désigner quelque chose par un terme dont le sens inclut celui du terme propre ou est inclus par lui » (p.440) nous indique Dupriez [1984]. Molinié [1992] dans son *Dictionnaire de rhétorique* nous précise que « la synecdoque n'est qu'une variété de métonymie ».

¹⁹ Nous ne mentionnons ici que la quatrième édition et n'évoquons pas les multiples rééditions de ces ouvrages. Pour plus de détails, cf. l'article de Marc Nikitin in Colasse [2005].

et la comptabilité. La plupart des manuels ne s'intéressent pas aux deux autres définitions, puisque ce sont seulement les dictionnaires ou les encyclopédies qui prennent acte des nouveaux sens des termes. L'Encyclopédie du Commerce [1839] n'en fait pas mention. Bescherelle [1856] évoque les livres comptables dans sa définition :

« ensemble des comptes et des livres d'une administration publique ou particulière. Comptabilité immense. Comptabilité embarrassante. Mettre de l'ordre dans la comptabilité » (Bescherelle [1856]).

La définition de la comptabilité comme lieu n'est pas évoquée, mais il semble que l'on se rapproche du sens puisque dans ses exemples d'expressions couramment employées, Bescherelle [1856] parle du « bureau de comptabilité ». Le Littré [1863] évoque lui toujours le sens de livres comptables, mais évoque aussi le lieu de la comptabilité :

« Comptes tenus. Il a mis beaucoup d'ordre dans sa comptabilité || [...] Dans une administration, la comptabilité est la partie qui s'occupe des dépenses. Employé à la comptabilité. Chef de comptabilité » (Littré [1863]).

Le dictionnaire universel de La Châtre [1865] ne donne pas d'autres éléments de définitions, mais aux exemples qu'il donne, nous voyons bien que les sens de livres comptables, mais aussi de lieu sont présents :

« Employé à la comptabilité, chef de comptabilité || Comptes tenus. Il a mis beaucoup d'ordre dans sa comptabilité » (La Châtre [1865], tome 1, p.1038).

Pour autant, le dictionnaire de Dupiney de Vorepierre [1876] ou celui de l'Académie Française [1878] restent muets sur les deux nouveaux sens mentionnés ci-dessus, ce qui prouve que la diffusion de ces termes n'est pas suffisamment rapide pour s'imposer à tous les dictionnaires et encyclopédies.

On peut penser que les années 1850 donnent le sens de livres comptables et le début des années 1860 le sens du lieu où on l'on tient les comptes. Plusieurs éléments nous confirment dans cette opinion. D'abord, dans une recherche aux archives d'Indre et Loire concernant les jugements de faillite du Tribunal de Tours²⁰, nous avons relevé les appréciations portées sur la comptabilité. Sur 45 dossiers se situant sur la période 1842-1856²¹ dont la majorité se rapporte aux années 1854, 1855 et 1856, on note que le mot comptabilité n'est utilisé que quatre fois : le mot désigne toujours les livres des faillis et n'est utilisé que dans trois dossiers des années 1856 et le dossier de 1864²². Les années 1850 paraissent donc

²⁰ Archives départementales d'Indre-et-Loire. Pièce 3U3 302 à 3U3 306.

²¹ Sauf un non daté et un remontant à 1864.

²² Faillite Alliot (1856) : « les livres et la comptabilité étaient tenus avec une régularité qui ne laisse rien à désirer » ; faillite Bourjois (1856) : « Le failli tenait ses livres et sa comptabilité d'une manière régulière » ; faillite Caranton (1864) : « Caranton en fait de comptabilité commerciale avait une main courante, un journal

une date crédible à partir desquelles le mot comptabilité désigne bien l'existence des livres comptables.

Concernant le sens du lieu où l'on tient les comptes, une indication peut nous être donnée par la profession de deux auteurs comptables. Helfenbein est « teneur de livres en chef de la compagnie de chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon » nous apprend une courte présentation figurant en début de son ouvrage publié en 1845. A l'inverse, un autre auteur, Heudicourt, est « Chef de comptabilité chez Cail et C^{ie} » en 1862. A Saint-Gobain, dans l'établissement même, le caissier et comptable devient en 1861 chef de la comptabilité²³. A Aix-la-Chapelle, les comptables sont regroupés sous le vocable *comptabilité* dès 1859²⁴. Le terme utilisé pour désigner un lieu, apparaît donc à la toute fin des années 1850 et se diffuse dans la première moitié des années 1860.

3.2. LA COMPTABILITE : UN ART OU UNE SCIENCE ?

Nous allons maintenant nous centrer sur un débat qui concerne le sens le plus ancien, celui du processus comptable. La question qui est posée par Léautey et Guilbault [1889] est la suivante :

« Les philologues, les philosophes, les économistes et les auteurs spéciaux n'ont pas réussi à définir la comptabilité d'une manière rationnelle, mais encore [...] ils ne se sont même pas accordés sur le point de savoir si la comptabilité est une science ou un art » (p.5).

Nous allons, comme Léautey et Guilbault [1889], examiner les positions des différents auteurs sur cette question. Le premier élément notable est que jusqu'aux années 1830, la question ne se pose pas. Les définitions insistent sur le travail d'écriture mais ne se positionnent pas dans le débat. Seul Degrange [1801] définit la comptabilité comme « l'art de tenir des notes exactes et bien ordonnées [...] ».

A partir de Mezières [1835], la majorité des auteurs se positionne et définit la comptabilité comme un art dans un premier temps (Mezières [1835], De Granges fils [1844], Larousse [1856], Hubert [1856], Coulon [1857], Littré [1863]). Seule l'Encyclopédie du Commerce [1839] choisit de définir la comptabilité comme une science, la distinguant de la tenue des livres qui est une pratique de cette science. Autrement dit, l'Encyclopédie cherche à plaquer l'opposition art-science pour différencier la comptabilité de la tenue des livres.

pour les travaux de menuiserie, un livre journal pour le commerce de bois de placage et un grand livre » ; faillite Devallée (1856) : « ses écritures, sa comptabilité étaient bonnes ». Archives départementales d'Indre-et-Loire. Pièces 3U3 302 et 3U3 303.

²³ Archives Saint-Gobain. Pièce 1L1 Bis.

²⁴ Archives Saint-Gobain. Pièce 1L1 Bis.

Cette tentative, même si elle est infructueuse dans un premier temps, va connaître avec Guilbault [1865] un net regain d'intérêt. Jusqu'en 1880, le mouvement de fonds continue cependant à définir la comptabilité comme un art : ainsi en est-il d'Heudicourt [1868], de Courcelle-Seneuil [1872], alors que Revert [1871] en parle comme d'une science. Le premier Congrès des Comptables Français [1880] parle de la comptabilité comme d'une science, marquant un premier tournant ; en effet, après cette date, on ne trouve pas d'ouvrages nouveaux présentant la comptabilité comme un art. L'ouvrage de Léautey et Guilbault [1889], en expliquant longuement sa définition de la comptabilité comme une science et la tenue des livres comme un art achève d'emporter l'adhésion de nombreux auteurs. Nombre d'entre eux se réclameront par la suite de l'ouvrage de Léautey et Guilbault²⁵, reprenant sa définition de la comptabilité en entourant de louanges Léautey et Guilbault :

« Bien des définitions de ce mot ont été proposées. La meilleure nous paraît être celle-ci, dont l'idée première revient à MM. Léautey et Guilbault » (Faure [1897], p.292).

« Je suis heureux de rendre hommage au remarquable ouvrage de MM. Léautey et Guilbault, intitulé « La Science des Comptes ». Les premiers, ces auteurs ont nettement défini la Comptabilité et donné un classement rationnel des comptes. » (Bournisien [1909], p.3).

Bref, avec Léautey et Guilbault, la comptabilité est une science alors que la tenue des livres est un art. L'enjeu pourrait paraître assez maigre à première vue, il nous semble pourtant très important. La définition de la comptabilité comme un art met l'accent sur la manière, la méthode de faire quelque chose, c'est-à-dire qu'elle relève de la pratique et de l'habileté de chacun. A l'inverse, choisir de définir la comptabilité comme une science, c'est mettre l'accent sur les règles, sur le savoir, bref sur des comportements qui suivraient des règles²⁶. Derrière les mots, se cache donc une opposition entre deux formes d'organisation de la comptabilité : l'une qui donne le pouvoir à tout un chacun de s'organiser comme il l'entend, bref qui consacre le pouvoir patronal (la comptabilité comme art) et l'autre qui confie la mission à certains d'organiser la comptabilité d'une manière scientifique, c'est-à-dire suivant des règles qui s'imposent à tous (la comptabilité comme science). On retrouve ici le mouvement d'uniformisation de la comptabilité que Lemarchand [2004] a pu mettre en évidence à la fin du XIX^{ème} siècle en France.

²⁵ Le fait de citer explicitement un confrère pour reconnaître clairement les mérites de son ouvrage est assez rare. C'est le seul exemple dont nous disposons au XIX^{ème} siècle et Lemarchand (in Hoock, Jeannin et alii [2001]) a montré que les rivalités sont fréquentes aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. Au XIX^{ème} siècle, il en va de même : Degrange [1801] ou De Granges fils [1844] critiquent les nombreuses copies de son manuel. Beauchery [1864] dans sa *Comptabilité de l'avenir* se fait un plaisir d'écorner nombre d'auteurs.

²⁶ Léautey et Guilbault [1889] présente d'ailleurs cette différence en se fondant sur les définitions des dictionnaires de leurs temps (p.6-7).

Le débat est clos, au moins jusqu'en 1914. Dans l'Entre-deux-Guerres, les définitions de la comptabilité se font plus rares, les auteurs francophones préférant s'intéresser aux formes de comptabilité. A l'inverse, *La comptabilité et les affaires* publie plusieurs traductions d'articles étrangers (un auteur italien en 1922, plusieurs auteurs anglais en 1924, un auteur grec en 1927) qui donnent des définitions de la comptabilité. Les auteurs français font de leur côté montre d'une certaine prudence : le mot art n'a pas disparu et le mot science ne s'est pas pour autant imposé nettement : Bournisien [1919], Faure [1921], Magnien [1922], Delavelle [1922], Rivière [1933], Saint-Martin [1936] et Sauvegrain [1937] évitent de se positionner dans le débat, Berran [1923], Féjès [1923] et Muttelet [1930] optent pour le mot d'art, De Fages [1924], Delaporte [1928] et Dumarchey [1933]²⁷ préfèrent le mot science. Bref, le débat que Léautey et Guilbault [1889] avaient clos, paraît rouvert.

Le sujet n'est aujourd'hui pas clos puisque Colasse [2001] (p.36-37) propose de distinguer science comptable de la comptabilité, ce qui revient à sortir la science de la comptabilité, revenant par là à une opposition art-science, même si le projet épistémologique sous-jacent est très sensiblement différent.

4. CONCLUSION

De ce travail, retenons quelques idées : d'abord, le mot comptabilité supplante progressivement celui de tenue des livres au travers d'une opposition entre conception et exécution du travail comptable. D'autre part, les formes de comptabilité sont séparées suivant deux axes : celui opposant la comptabilité d'achats-ventes à celle du prix de revient et celui opposant la comptabilité générale à la comptabilité auxiliaire. L'Entre-deux-Guerres et les normalisations de 1942 et 1947 simplifieront ces oppositions en ne distinguant plus que la comptabilité générale (et d'achats-ventes) et celle des prix de revient (et auxiliaire).

Le mot comptabilité a trois sens : le premier désigne le processus d'élaboration des comptes et remonte à la fin du XVIII^{ème} siècle. Les deux autres (l'ensemble des livres de comptes et le lieu) apparaissent au milieu du XIX^{ème} siècle. Enfin, nous pouvons constater que le débat pour savoir si la comptabilité est un art ou une science remonte à plus de deux siècles, sans qu'un consensus clair n'en ressorte aujourd'hui encore.

²⁷ Dalsace [1927], Penglaou [1929] et Pirot [1929] n'utilisent pas le mot science, mais parlent de règles qui s'imposent, ce qui tend à les rapprocher de Dumarchey [1933], Delaporte [1928] ou De Fages [1924].

Bibliographie :

- ACADEMIE FRANCOISE (1798), *Dictionnaire de l'Académie Française*, Tome Premier A=K, Paris, Smits et Cie (5^{ème} édition).
- ANDOYER M.J. (1896), *Traité théorique et pratique de comptabilité commerciale*, Paris, Belin Frères, Côte BNF 8-V-26342.
- ANONYME (1825), *La comptabilité*, Lyon, Boursy, Côte BNF VP-4154.
- ANDROUIN M.-J. (1921), Du prix de revient industriel en industrie mécanique, *La comptabilité et les affaires*, n°20, août 1921, p.230-235, Côte BNF JO-72423.
- ANSOTTE C. et DEFRISE A. (1914), *Traité pratique de comptabilité industrielle*, Tubize, 4^{ème} édition, Fonds Stevelinck Cote HC 607.
- B**** (De) F. M. J. (1805), *Essai sur la comptabilité commerciale*, Paris, Libraires Labitte et Lefebvre, Côte BNF V-19597.
- BARILLOT A. (1887), *Cours de comptabilité*, Paris, Charles Delagrave, Côte BNF 8-V-9377.
- BARLET C. H. (1861), *Tenue des livres appliquée à la comptabilité des mines de houille, des hauts-fourneaux et des usines à fer*, Paris, Librairies Lethielleux et Lacroix.
- BARRE J. (1875, 1876, 1877), *Cours complet de comptabilité*, Paris, Librairie de G. Masson, 3 volumes, Côte BNF 8-V-2238.
- BARREME F.(1721), *Traité des parties doubles ou méthode aisée pour apprendre à tenir en Parties Doubles Les Livres du Commerce & des Finances*, Paris, Nyon.
- BEAUCHERY A. (1864), *Comptabilité de l'Avenir*, Paris, Desloges, Côte BNF V31666.
- BERRAN A. (1924), *Congrès de la comptabilité 1924 : le rôle de la comptabilité et du comptable dans les entreprises modernes*, Paris, Côte BNF 4-V PIECE-7452.
- BESCHERELLE M. aîné (1856), *Dictionnaire national ou dictionnaire universel de la langue française*, Paris, Garnier Frères (4^{ème} édition).
- BLONDEL (1804), *La tenue des livres de commerce à parties simples et à parties doubles*, Lyon, Savy, Fonds Stevelinck Cote HC 0010.
- BOUCHER-LEMAITRE (1837), *La comptabilité des jeunes gens en pension*, Paris, Pollet, Soupe et Guillois, Côte BNF VP-4148.
- BOURNISIEN J. (1909), *Précis de comptabilité industrielle appliquée à la métallurgie*, Nancy, Feid et fils, Côte BNF 4-V-6925.
- BOURNISIEN J. (1921), Théorie du prix de revient, *La comptabilité et les affaires*, Paris, n°15, mars 1921, p.87-94, Côte BNF JO-72423.
- BRYER R. (1993), « The late nineteenth-century revolution in financial reporting: accounting for the rise of investor or managerial capitalism? », *Accounting Organizations and Society*, vol.18, n°7/8, p.649-690.
- CAZAUX L.-F.-G. (DE) (1824), *De la comptabilité dans une entreprise industrielle et spécialement dans une exploitation rurale*, Toulouse, J.-M. Douladoure, Côte BNF VP-7755.
- CHALIER J. (1818), *Précis élémentaire de la comptabilité*, Paris, Libraires Emery, Delaunay, Baudoin Frères et Goeury, Côte BNF V-34267, 2^{ème} édition.
- COLASSE B. (2001), *Comptabilité générale*, Paris, Economica, 7^{ème} édition.
- COLASSE B. (2005), *Les grands auteurs en comptabilité*, Paris, Editions EMS.
- COLLECTIF (1939), *Encyclopédie autodidactique QUILLET (1939) : L'enseignement moderne et pratique publié en collaboration par un comité d'universitaire*, Tome IV, Paris, Librairie Aristide Quillet.
- CONSEIL GENERAL D'INDRE-ET-LOIRE (2002), *Justice (1800-1940) I – Répertoire numérique de la série U*, Archives départementales, Tours.
- COULON H. (1857), *Méthode générale de comptabilité et de correspondance commerciale*, Paris, Côte BNF V-13775.
- COURCELLE-SENEUIL J.G. (1872), *Cours de comptabilité*, Paris, Librairie Hachette et Cie (4^{ème} édition), Côte BNF V-35529.

- DALSACE A. (1927), *Principes généraux du bilan et de la comptabilité*, Paris, Payot, Côte BNF 8-V-47066.
- DEGRANGE E. père (1801, an 10), *La tenue des livres rendue facile ou nouvelle méthode d'enseignement*, Paris, Libraire Hocquart, Côte BNF V-19757.
- DEGRANGES E. fils (1844), *Eléments de comptabilité*, Paris, Langlois et Leclercq, Côte BNF V-36116.
- DELAPORTE R. (1927), *Comptabilité rationnelle*, Neuilly-sur-Seine, France-Comptable, Côte BNF 4-V PIECE-7926.
- DELAPORTE R. (1928), La comptabilité science des comptes : ses caractères et ses fonctions, *La comptabilité et les affaires*, n°107, novembre 1928, p.453-457, Côte BNF JO-72423.
- DELAVELLE E. (1922), *La comptabilité en francs-or*, Paris, Nouvelle Librairie Nationale, Côte BNF 8-V-42651.
- DEPLANQUE L. (1840), *La tenue des livres en partie double et en partie simple, mise à la portée de toutes les intelligences pour être apprise sans maître*, Paris, Côte BNF V-36444.
- DESCHAMPS H. (1926), *Cours élémentaire de commerce et de comptabilité*, Paris, Librairie Emmanuel Vitte.
- DETOEUF A. (1942), *Exposé sur le plan comptable*, Côte BNF MICROFICHE M-8323.
- DIDEROT D. et D'ALEMBERT (1753), *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, tome III. Disponible sur <http://gallica.bnf.fr/>.
- DUMARCHEY J. (1921), Le Prix de Revient Théorie Nouvelle, *La comptabilité et les affaires*, n°16, avril 1921, p.106-107, Côte BNF JO-72423.
- DUMARCHEY J. (1933), *Théorie positive de la comptabilité*, Lyon, Bibliothèque du comptable, Côte BNF MICROFILM M-18711.
- DUPINEY DE VOREPIERRE J.-F.-M. (1876), *Dictionnaire français illustré et encyclopédie universelle pouvant tenir lieu de tous les vocabulaires et de toutes les encyclopédies*, Paris, Michel Lévy Frères.
- DUPRIEZ B. (1984), *Gradus Les procédés littéraires*, Paris, collection 10/18.
- DUPUY J.-B. (1823), *La Tenue des livres, ou Cours théorique et pratique de comptabilité commerciale à parties doubles, à l'usage des commerçans*, Lyon et Paris, Perisse Frères et Mequignon Junior, Côte BNF V-37458.
- DUSSAUZE V. et CHEZLEPRÊTRE J. (1943), *Organisation professionnelle comparée*, Paris.
- EDOM H. (1911), *Manuel théorique et pratique des prix de revient dans le Commerce et dans l'Industrie*, Lyon, Côte BNF 8-V PIECE-17601.
- EVÊQUE DE LANGRES (1838), *Instruction sur la comptabilité des fabriques*, Langres, Laurent-Bournot, Côte BNF E-6217.
- FAGES E. (DE) (1924), *Les concepts fondamentaux de la comptabilité*, Paris, Eyrolles, Côte BNF 8-V-44428.
- FAURE G. (1897), *Eléments de commerce et de comptabilité*, Paris, Masson et Cie.
- FAURE G. (1921), Quelques points de théorie et de pratiques comptables, *La comptabilité et les affaires*, n°18, juin 1921, p.166-175, Côte BNF JO-72423.
- FAURE G. (1928), *Eléments de commerce et comptabilité : Comptabilité appliquée : commerce, industrie, sociétés etc.*, Paris, Masson et Cie.
- FEJES A. (1923), *Pratique de l'organisation rationnelle*, Paris, Gaston Ravisse.
- FOIX (DE) F. (1579), *Le Pimandre de Mercure Trismegiste*, Bordeaux.
- GABRIEL C. (1943), *Le plan comptable dans une maison à succursales multiples*, Côte BNF 4V-14592.
- GILIS H. (1906), *Encyclopédie pratique du commerce de l'industrie et de la finance*, Bruxelles, Hasselt.
- GODARD P.-A. (1827), *Traité général et sommaire de comptabilité commerciale*, Paris, Librairie du Commerce, Côte BNF MFICHE V-6838.

- GUILBAULT C.-A. (1865), *Traité de comptabilité et d'administration industrielles*, Paris, Librairie Guillaumin et Cie (1^{ère} édition), Fonds Stevelinck Cote HC 0054.
- GUILLAUMIN G.-U. (sous la direction de) (1839), *Encyclopédie du Commerce*, Paris, Guillaumin et C^{ie}, Côte BNF V-14064.
- HELFENBEIN P. L. (1845), *De la comptabilité des compagnies de chemin de fer*, Lyon, Léon Boitel, Côte BNF V-41488.
- HEUDICOURT F.-S. (1862), *Etudes sur la comptabilité industrielle*, Paris, Imprimerie De Cosse et J. Dumaine, Côte BNF VP-11381.
- HEUDICOURT F. S. (1868), *Enseignement professionnel de comptabilité commerciale*, Paris, Gauthier-Villars et Librairie Guillaumin et C^{ie}, Côte BNF V-41631.
- HOOCK J., JEANNIN P. et KAISER W. (sous la dir.) (2001), *Ars mercatoria. Manuels et traités à l'usage des marchands, 1480-1820, vol. 3 : Analyses, 1480-1700*, Ferdinand Schöning.
- HUBERT F. (1856), *Cours de comptabilité commerciale*, Angoulême, Lefraïse, Côte BNF L 4.40-A.
- IMHOOF J.-J. (1786), *L'art de tenir les livres en parties doubles, ou la Science de faire écriture de toutes les négociations de banque et de commerce*, Genève et Paris, Libraire Barde, Manget et Buisson, Côte BNF V-6812.
- LA CHÂTRE M. (1865), *Nouveau dictionnaire universel*, 2 tomes, Paris, Dock de la librairie.
- LAMBERT C. (1917), *Comptabilité et industrie*, Liège, Vaillant-Carmanne, 1^{ère} édition, cote Fonds Stevelinck HC 0637.
- LAROUSSE P. (1856), *Nouveau dictionnaire de la langue française*, Paris, Larousse et Boyer (3^{ème} édition).
- LAUNOIS S. (1985), *Comptabilité financière*, Paris, PUF.
- LEAUTEY E. et GUILBAULT A. (1889), *La science des comptes mise à la portée de tous*, Paris, Librairie comptable et administrative, Côte BNF 8-V-79502.
- LEAUTEY E. et GUILBAULT (1903), *Principes Généraux de Comptabilité*, Paris, Berger-Levrault, 2^{ème} édition.
- LEGRET G.-P. (1811), *Rudiment de la comptabilité commerciale*, Paris, Libraires Belin Fils et Le Prieur, Côte BNF V-19838.
- LEMARCHAND Y. (2004), « Idéologies et comptabilité : l'exemple français de l'uniformisation des méthodes de calcul de coûts (1927-1947) », *Revista Española de Historia de la Contabilidad*, n°1, p.67-96.
- LITRE E. (1863), *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Librairie de L. Hachette et Cie, Côte BNF FOL-X-71.
- LORRIMIER D.-F. (1808), *Essai sur les comptes sociaux ou en participation*, Paris, Libraires Brasseur et Latour, Côte BNF V-19721.
- LORUSSO B. (1922), Le rôle de la comptabilité, *La comptabilité et les affaires*, n°23, p.277-279, septembre 1922, Côte BNF JO-72423.
- MAGNIEN A. (1921), Introduction à la théorie comptable, *La comptabilité et les affaires*, n°21, septembre 1921, p.258-262, Côte BNF JO-72423.
- MASQUELIER H. (1826), *La comptabilité des ménages*, Paris, Côte BNF VP-4150.
- MAURE L. et CANDELIER C. (1939), *Cours pratique de comptabilité; Notions de commerce & de législation commerciale*, Paris, Delalain, 15^{ème} édition.
- MEZIERES (1835), *Comptabilité commerciale*, Paris, Librairie scientifique et industrielle, Cote BNF V-46761.
- MEZIERES L. (1842), *Comptabilité commerciale, industrielle et manufacturière*, Paris, Librairie Mathias, Cote BNF V-46762.
- MISSION BRITANNIQUE DE PRODUCTIVITE (1951), *Comptabilité de gestion*, Paris, Cote BNF 4-V-18420.
- MOLINIE G. (1992), *Dictionnaire de rhétorique*, Paris, collection Le Livre de Poche.
- MOTAIS DE NARBONNE G. (1975), *Prix de revient et comptabilité de gestion*, Paris, Dunod, Cote BNF 8-V-77145 (3).

- MUTTELET (1930), La théorie des trois entités, *Experta*, n° 68, Mai 1930, p.230-237 Côte BNF JO-72877.
- OLPHE-GAILLARD A., Au sujet de l'établissement du prix de revient dans le commerce et dans l'industrie, *Experta*, n° 125, Février 1935, p.83-85, Côte BNF JO-72877.
- PANAYOTOPOULO C. (1927), Théorie du système digraphique des comptes, *La comptabilité et les affaires*, n° 90, juin 1927, p.189-195, Côte BNF JO-72423.
- PAYEN A. (1817), *Essai sur la tenue des livres d'un manufacturier*, Paris.
- PENGLAOU C. (1929), *Introduction à la technique comptable*, Paris, Presses Universitaires de France, Côte BNF MFICHE 8 V 48203.
- PIGIER (1913), *Comptabilité industrielle*, 3 volumes, Paris, Librairie comptable Pigier, Cote BNF 4-V-6665.
- PIROT E. (1929), La comptabilité : phare du technicien, *La comptabilité et les affaires*, février 1929, n° 110, p.37-43, Côte BNF JO-72423.
- PRIS C. (1973), *La manufacture royale des glaces de Saint-Gobain*, 3 tomes, Lille, Service de reproduction des thèses.
- QUINTARD E. (1913), *Comptabilité et tenue des livres*, Paris, Armand Colin, 13^{ème} édition. Revue EXPERTA (1925-1936 et 1947-1951), Cote BNF JO-72877.
- REVERT J. (1871), *Questionnaire de comptabilité contenant 1500 questions et réponses sur les diverses branches de la comptabilité*, Paris, Côte BNF V-51334. Revue EXPERTA (1925-1936 et 1947-1951), cote BNF JO-72877. Revue LA COMPTABILITE ET LES AFFAIRES (1920-1952), cote BNF JO-72423. Revue LE CHEF DE COMPTABILITE (1934-1947), cote BNF JO-21259. Revue LES NOUVELLES ANNALES DE LA CONSTRUCTION (1855-1913).
- Lieutenant-Colonel RIMAILHO (1928), *Etablissement des Prix de Revient*, Confédération Générale de la Production Française, Commission Générale d'Organisation Scientifique du Travail.
- RODRIGUES M. (1810), *La tenue des livres ou nouvelles méthodes d'enseignement*, Bordeaux.
- ROYER (1840), *Traité théorique et pratique de Comptabilité rurale*, Paris, L. Bouchard-hazard.
- SAINT-MARTIN G. (1936), Etude d'une méthode moderne de comptabilité, *La comptabilité*, n° 194, février 1936, p.67-76, Côte BNF JO-72423.
- SAUVEGRAIN L. (1937), Une nouvelle querelle des anciens et des modernes : celle des comptables, *La comptabilité*, n° 214, octobre 1937, p.437-442, Côte BNF JO-72423.
- TEXIER M. (1932), *Précis de Comptabilité industrielle*, Paris, Editions de la Revue des Comptables, 3^{ème} édition.
- VANNIER H. (1886), *Traité de Tenue des Livres*, Paris, Librairie Delagrave, Côte BNF 8-V-9186.
- VANNIER H. (1897), *Traité de Tenue des Livres*, Paris, Librairie Delagrave, Côte BNF 8-V-11922.
- VLAEMMINCK J.-H. (1956), *Histoire et doctrines de la comptabilité*, Paris, Dunod.
- WEBER M. (1995), *Economie et société*, 2 tomes, Paris, Pocket.
- ZIMNOVITCH H. (1997), *Le calcul des prix de revient en France pendant la seconde industrialisation*, thèse de doctorat, Université de Poitiers.

Etat des sources

Archives Départementales d'Indre-et-Loire (37)

Pièce 3U3 302 à 3U3 306. Archives du Tribunal Civil de Tours jugeant commercialement (1842-1935).

Archives Saint-Gobain (Blois)

Pièce 1L1 Bis : dossier de personnel (1852-1874)

Pièce C4-3. Organisation générale de la Compagnie (1763-1811)

ANNEXE : LES DEFINITIONS DE LA (OU LES) COMPTABILITE(S), DE LA TENUE DES LIVRES OU DU COMPTABLE

1694 : **Comptable**²⁸ : " qui est sujet à rendre compte " (Académie Française [1694])

1718 : Comptable : " qui est sujet à rendre compte " (Académie Française [1718])

1721 : Finance et Commerce : opposition (Barrême [1721])

1723 : Comptable : " celui qui est obligé de tenir compte d'une chose. On le dit particulièrement en terme de Marchandises & de Finances, de celui qui rend un compte des deniers qu'il a touchés, ou des marchandises qu'il a vendues pour un autre. " (Dictionnaire Universel du Commerce [1723])

1727 : Comptable : " Comptable : celui qui a manié les deniers dont il est tenu de rendre compte, comme un Receveur, un Trésorier, & tout autre particulier qui a quelque maniment, soit en titre, par commission, régie ou autrement [...]. Les comptables font obliger d'avoir des Registres journaux pour y coucher jour par jour toutes les parties de Recette & de Dépense qui concerne leur gestion " (Dictionnaire des finances [1727]).

1740 : Comptable : " qui est sujet à rendre compte " ; " s'emploie aussi substantivement " (Académie Française [1740])

1753 : **Comptabilité** : « comptabilité est un terme nouveau dont on ne fait guère usage que dans les chambres des comptes : il signifie une nature particulière de recette et de dépense dont on doit compter ; par exemple le Trésor Royal, la marine, les fortifications, sont autant de comptabilités différentes » (Encyclopédie, p.792).

1762 : Comptable : " qui est assujetti à rendre compte " ; " s'emploie aussi substantivement " (Académie Française [1762])

1786 : **Tenue des livres** : " je suppose que personne n'ignore que tenir les Livres, veut dire, avoir sur les Livres, soin d'écrire sur les livres les affaires à mesure qu'elles se présentent, & qu'elles se font " (Imhoof [1786])

1786 : **Comptes généraux-comptes particuliers** : " on distingue, sur les Livres, deux sortes de comptes, savoir, les particuliers & les généraux. On appelle particulier, le compte que l'on ouvre sur ces Livres à celui avec lequel on est entré en liaison d'affaires. Les comptes généraux les plus usités dans le commerce, sont : le compte de fonds, le compte de traites & remises, le compte de caisse, le compte de marchandises générales, le compte de produits & pertes, & d'autres que l'on ouvre suivant la nature du commerce de chaque Négociant " (Imhoof [1786]).

1789 : Comptable : " celui qui est obligé de tenir compte d'une chose. On le dit particulièrement en terme de Marchandises & de Finances, de celui qui rend un compte des deniers qu'il a touchés, ou des marchandises qu'il a vendues pour un autre. " (Dictionnaire encyclopédique du Commerce [1789] : reprise de la définition de 1723)

1798 : Comptable : " qui est assujetti à rendre compte " ; " s'emploie aussi substantivement " (Académie Française [1798])

1798 : Comptabilité : " obligation de rendre compte, état du comptable " (Académie Française [1798])

1801 : Comptabilité et tenue des livres : " l'art de tenir des notes exactes et bien ordonnées de toutes les affaires qu'un négociant fait, est ce qu'on appelle la tenue des livres, parce que ces notes sont écrites sur différents livres " (Degrange père [1801]).

Apparition régulière du terme de comptabilité (essai anonyme de comptabilité commerciale en 1805, Lorrimer parle de comptabilité commerciale dans son Essai sur les comptes sociaux en 1808 et Legret en 1811 publie des rudiments de comptabilité commerciale).

1810 : Comptabilité et tenue des livres : " la tenue des livres ou comptabilité est une méthode dont les négociants font usage pour écrire sur les livres toutes les affaires qu'ils font " (Rodrigues²⁹ [1810]).

1817 : Comptabilité : " Dans une manufacture, je distingue trois sortes de comptabilités, pour lesquelles il faut supposer trois comptables.

Savoir : celle en argent
 celle en nature
 celle en matière " (Payen [1817])

1817 : **Comptabilité en argent** : " La comptabilité en argent comprend les achats, les dépenses, la vente et recette ; elle comprend les comptes personnels et généraux, comme dans la Tenue des livres de Commerce " (Payen [1817]).

²⁸ Les mots en gras signalent qu'il s'agit de la première définition que nous ayons retrouvée.

²⁹ La citation, tirée de Léautey et Guilbault [1889] n'a pu être vérifiée, l'ouvrage n'étant pas à la BNF.

1817 : **Comptabilité en nature** : " La deuxième comptabilité, celle en nature, se compose par le dépouillement que l'on fait des mémoires des fournisseurs et entrepreneurs. Elle a pour but de désigner : 1° l'emploi de chaque matière, de chaque substance, de chaque main d'œuvre : 2° ce qui a été appelé à chaque produit, ainsi qu'aux constructions d'ateliers, fourneaux, ustensiles ou machines, ce que je désigne sous le mot consommation : 3° de fixer le prix revenant de chacun de ces objets : 4° ce qui peut en rester inventorable, de manière à ce que le tout réuni fasse une valeur égale à la somme des dépenses faites pour l'entreprise et dont elle est comptable par son débit au grand livre des comptes en argent " (Payen [1817]).

1817 : **Comptabilité des matières** : " La troisième comptabilité est celle des matières, leur mouvement dans l'atelier et leurs divers produits principaux ou intermédiaires ; elle détermine ; 1° les quantités de matières qui ont servi à la fabrication et consommés sur celles que l'entreprise a eues à sa disposition : 2° les quantités des produits obtenue et leurs diverses espèces " (Payen [1817]).

1818 : Comptabilité : " Par le mot Comptabilité, on entend communément la manière de tenir les écritures et de rendre les comptes ; mais cette définition est incomplète. Nous devons donc comprendre sous ce terme générique les formes légales pour effectuer des recettes et des dépenses ; la connaissance des valeurs admissibles dans les caisses ; les transformations ou conversions que subissent ces valeurs par les échanges d'une caisse à l'autre ; l'art de la tenue et de la vérification des écritures ; la reddition des comptes, leur appurement et leur révision. " (Chalier [1818]).

1823 : Tenue des livres : " la tenue des livres consiste à noter avec exactitude, à rédiger avec clarté et précision, les achats, les ventes, les prêts, les emprunts, généralement enfin toute sorte d'actes commerciaux et à établir des comptes qui présentent chaque jour au négociant la situation active et passive de ses affaires " (Dupuy [1823]) : équivalence implicite avec la comptabilité.

1823 : Comptes généraux-comptes particuliers ou personnels : " On ouvre des comptes aux individus et aux choses. Les comptes ouverts aux individus sont nommés comptes *particuliers* ou *personnels*. Les comptes ouverts aux choses forment deux classes : celle des comptes *généraux*, celle des comptes *impersonnels*, tels que meubles et ustensiles, ventes au comptant, voyages, foire de tel endroit, marchandise pour votre compte chez un tel, etc. etc. " (Dupuy [1823])

1824 : Comptabilité : « le but de la comptabilité, dans toute gestion, doit être de montrer clairement à la fin de l'année, le profit ou la perte, dans l'année, non seulement sur l'ensemble de la gestion, mais sur chacun des détails qu'elle embrasse » (Cazaux [1824]).

1824 : **Comptabilité industrielle** : " objet de la comptabilité industrielle. Découvrir et apprécier chacune des sources qui concourent à augmenter la fortune ; découvrir et apprécier chacune de celles qui concourent à la diminuer, est d'une utilité fondamentale à l'Agronome, au Manufacturier, au Commerçant, à tout chef de gestion, à tout individu qui possède : c'est le but de la Comptabilité industrielle " (Cazaux [1824]).

1825 : Comptabilité : « est la relation fidèle, par ordre de date et de numéros, de tous les faits qui se rapportent aux comptes. Ce terme est nouveau, comme l'idée qu'il représente, et ne se dit que des finances de l'Etat ; cependant, il pourrait s'appliquer au commerce et aux usages civils, dans lesquels il est remplacé par ce qu'on appelle la tenue-des-livres ; la seule distinction de comptabilité financière ou commerciale pourrait en faire la distinction » (Anonyme [1825]).

1825 : Comptes généraux : ils « sont au nombre de cinq :

Caisse ;

Marchandises ;

Effets à recevoir ;

Effets à payer

Profits et pertes » (Dezarnaud de Lezignan [1825]).

1827 : **Comptabilité commerciale** : " les marchands de toutes classes [...] ont du chercher les moyens de se rendre compte à eux-mêmes, ou de rendre compte à leurs commettans " (Godard [1827]).

1835 : Comptabilité : " obligation de rendre compte, état du comptable ; ou la manière, l'action de rendre et d'établir des comptes " (Académie Française [1835]).

1835 : Comptable : " qui est assujéti à rendre compte " (Académie Française [1835]).

1835 : Tenue des livres : « La tenue des livres est l'art de noter avec soin et de rédiger d'une manière claire et précise toutes les opérations d'un négociant » (Mezières [1835]).

1838 : Comptabilité : « Les opérations de comptabilité comprennent :

1° La formation du budget

2° Le recouvrement des revenus et le paiement des dépenses

3° La tenue des registres de comptabilité

4° La reddition de compte annuel » (Evêque de Langres [1838]).

1839 : Comptabilité : " La comptabilité est une science dont la tenue des comptes est la pratique. Faire de la comptabilité, c'est administrer, et dans ce sens la comptable doit être en même temps économiste, financier et administrateur. Des talents plus modestes et plus limités suffisent au teneur de livres. Ainsi donc, selon nous, il ne

faut pas confondre, comme on le fait souvent, la comptabilité qui est une science avec la tenue des livres qui est presque un art [...].

Le comptable n'est pas seulement l'homme qui doit établir des comptes et rendre raison des valeurs qui lui sont confiées ; il doit dresser le plan de ces comptes, en régler la marche et l'harmonie ; le comptable enfin conçoit, le teneur de livre exécute. [...]

En général, un mandataire quelconque est comptable ; ainsi, on appelle comptables, agens comptables, les employés des administrations publiques qui ont un maniement d'espèces ou de valeurs appartenant à l'Etat ; les receveurs-généraux, les percepteurs, les payeurs, les gardes-magasins de l'armée et les quartiers-maîtres sont des agens comptables. [...]

Dans le commerce, on donne le nom de comptable à ceux qui organisent une comptabilité, ou qui tiennent la caisse et répondent des marchandises qui leur sont confiées.

Les comptables qui ont le maniement des deniers publics fournissent un cautionnement, et en outre l'Etat a un privilège sur tous leurs biens pour assurer le remboursement du déficit que leur gestion peut présenter. [...]

Les chefs de maisons de commerce exigent aussi un cautionnement des comptables qu'ils emploient, surtout lorsqu'ils doivent avoir un grand maniement de fonds. " (Encyclopédie du Commerce [1839]).

1839 : Tenue des livres : « Ce qu'on appelle tenue des livres n'est autre chose que l'art de tenir sur différents livres ou registres, des notes exactes, précises et claires, de toutes les affaires ou opérations qui se font dans le commerce » (Jaclot [1839])

1840 : Tenue des livres : " l'art de tenir les notes exactes et bien ordonnées de toutes les affaires qu'un négociant fait " (Deplanque [1840]).

1840 : Comptabilité rurale : « La tenue de livres est l'art d'inscrire sur divers registres, et conformément à des règles d'ordre établies par l'usage et la méthode, le résultat des opérations en tout genre auxquelles donne lieu le commerce et l'industrie » (Royer [1840]).

1842 : Comptabilité : " L'objet de la comptabilité est de présenter, dans un ordre méthodique, toutes les opérations financières, commerciales, industrielles et manufacturières " (Mezières [1842]).

1844 : Comptabilité : " La tenue des livres ou comptabilité est l'art de tenir écriture, avec méthode et selon des principes déterminés, de toute espèce d'opérations " (De Granges fils [1844]).

1845 : **Comptabilité générale** : « la comptabilité générale, celle représentée par les écritures, doit être purement financière, et s'appuyer de livres auxiliaires donnant tous les éléments du trafic, pour servir des tableaux périodiques » (Helfenbein [1845]).

1852 : tenue des livres en partie simple : « la tenue des livres en partie simple est l'art de tenir les comptes d'un commerçant, afin de lui faire connaître ce qu'il doit à chacun et ce que chacun lui doit » (Dolivet [1852]).

1854 : Tenue des livres : « La tenue de livres est l'art d'inscrire sur divers registres, et conformément à des règles d'ordre établies par l'usage et la méthode, le résultat des opérations en tout genre auxquelles donne lieu le commerce et l'industrie » (Riou [1854]).

1856 : Comptabilité : " ensemble des comptes et des livres d'une administration publique ou particulière. Comptabilité immense. Comptabilité embarrassante. Mettre de l'ordre dans la comptabilité. Être chargé de la comptabilité. Bureau de comptabilité. Rien n'est plus important qu'une comptabilité régulière ; elle produit dans les administrations où elle est bien organisée, un ordre qui facilite leur marche, et pour le négociant, elle est un flambeau qui l'éclaire sur sa vraie position, et lui sert à se diriger dans ses opérations commerciales. (Degrange). Une comptabilité vicieuse à des conséquences graves. (Id.)

- art d'établir de rendre des comptes. Entendre parfaitement la comptabilité. Système de comptabilité.

- Comptabilité en partie simple. Comptabilité en partie double. Voir TENU DES LIVRES.

- Comptabilité en matières. Celle qui repose sur des procès-verbaux d'entrée et de sortie des matières, sur le vien d'agents spéciaux pour lesdites entrées et sorties, sur des racolements et des inventaires au moins annuels.

Le mot comptabilité est synonyme de Tenue des livres et l'on dit indifféremment la Tenue des livres ou la Comptabilité d'un commerçant ou d'une administration " (Bescherelle [1856]).

1856 : Comptabilité : " l'art de tenir des comptes en règle. Synonyme de tenue des livres " (Larousse [1856]).

1856 : Comptabilité : « La comptabilité est l'art de rendre compte, individuellement ou à des tiers » (Hubert [1856]).

1856 : Comptabilité commerciale : « La comptabilité commerciale est l'art de se rendre compte ou de justifier à des tiers des opérations ayant pour conséquence la transformation de l'argent en matières productives par leur vente, et de ces mêmes matières, rentrées en argent, dont le montant a dû donner un bénéfice » (Hubert [1856]).

1857 : Comptabilité commerciale : « la comptabilité commerciale est l'art d'inscrire, sur différents livres ou registres, toutes les opérations que fait un négociant en exerçant son commerce » (Coulon [1857]).

1859 : Comptabilité commerciale : « La comptabilité commerciale (en partie double), considérée en elle-même, est cette série d'écritures que le négociant doit, selon la loi, tenir, avec la plus grande exactitude, jour après jour, sur des livres ad hoc, dans lesquels chaque article doit présenter une balance exacte entre le débit et le crédit, de toutes ses opérations commerciales » (Matharan [1859]).

1861 : Comptes généraux : " Ces comptes sont dits généraux ou impersonnels, pour les distinguer des comptes ouverts aux personnes et auxquels on donne le nom de particuliers ou de personnels. On les dits généraux, parce qu'on les rencontre, sous quelque dénomination que ce soit, dans tous les genres de commerce et d'industrie, et que tous les autres comptes ouverts sous des dénominations différentes n'en sont que des subdivisions, et rentrent, par conséquent dans l'une des cinq catégories de comptes " (Barlet [1861]).

1861 : Comptabilité industrielle : " La comptabilité industrielle présente deux phases : la première embrasse les opérations relatives à la fabrication jusqu'à l'achèvement du produit ; la seconde, les opérations commerciales, c'est-à-dire, relative à la vente de ces produits. Le fabricant devient alors marchand, et à sa comptabilité spéciale, il joint la comptabilité commerciale dont nous avons exposé les principes théoriques " (Barlet [1861]).

1862 : Comptabilité industrielle : " Les lois sur lesquelles reposent la comptabilité industrielle permettent en outre de suivre les matières premières dans leurs transformations, si simples ou si variées, si rares ou si nombreuses qu'elles soient, depuis l'heure où elles sont mises en œuvre, jusqu'au jour où elles peuvent être livrées au public.

Toute comptabilité industrielle a pour but de rendre un compte exact, par application, des sommes totales dépensées par la comptabilité financière. " (Heudicourt [1862]).

1863 : Comptabilité : " L'art, l'action de tenir des comptes en règle. || Comptes tenus. Il a mis beaucoup d'ordre dans sa comptabilité. || Comptabilité agricole, compte courant sur lequel l'agriculteur inscrit les détails de son exploitation, en ce qui concerne les dépenses et les recettes de toutes sortes. || Comptabilité en matières ou comptabilité-matières, par opposition à la comptabilité- argent, celle qui se rapporte aux objets matériels du magasin. || Ensemble des agents comptables ou de ceux qui vérifient les comptes des comptables. Bureau, commission de la comptabilité nationale. || Dans une administration, la comptabilité est la partie qui s'occupe des dépenses. Employé à la comptabilité. Chef de comptabilité " (Littré [1863]).

1864 : Comptes généraux-comptes auxiliaires : " Quoi légitime la qualification de généraux ?

1° La généralité de renseignements que procurent ces comptes

2° L'impersonnalité qui les caractérise, il ne devrait y avoir que 4 comptes généraux, si les frais généraux n'étaient que ceux de l'objet

Quoi légitime la qualification de particuliers ?

1° L'information particulière que procurent ces comptes.

2° La personnification qui les régit " (Beauchery [1864]).

1868 : Comptabilité : " la comptabilité est l'art de tenir note des opérations du commerce et de les coordonner de manière à présenter aux intéressés, commerçants ou associés, à tout moment, la situation exacte de leur Actif et de leur Passif, et, en fin d'année, d'établir les bénéfices ou pertes qui sont la conséquence de l'ensemble des opérations " (Heudicourt [1868]).

1871 : Comptabilité : « La comptabilité est la science des faits exprimés par des comptes.

Formée par le concours des sciences mathématiques, de l'histoire du commerce et de la finance, de la statistique et de la législation, la comptabilité embrasse la conception et l'exécution des opérations commerciales dans leurs diverses combinaisons financières, et indique les moyens de les constater régulièrement sur des livres d'après des règles établies selon leur nature et les circonstances dans lesquelles elles se produisent.

Elle peut ainsi servir de guide au commerçant en l'éclairant constamment sur l'état de sa fortune et les causes de ses variations, et en lui traçant la marche à suivre pour qu'il ne s'expose pas aux dangers d'entreprises hasardeuses ou de produits chimériques. » (Revert [1871]).

1871 : Tenue des livres : « c'est le moyen de constater régulièrement sur des livres les opérations qui s'exécutent dans une maison de commerce ou un établissement quelconque, et d'en faire connaître les résultats » (Revert [1871]).

1872 : Comptabilité : " la comptabilité est l'art de tenir et de combiner les comptes " (Courcelle-Seneuil [1872]).

1876 : Tenue des livres : « l'art de passer écriture des diverses opérations commerciales d'une manière conforme aux règles prescrites et reçues » (Opplet [1876]).

1876 : Comptabilité : " [1] obligation de rendre compte. Peu us. [2] L'action, la manière de rendre et d'établir des comptes " (Dupiney de Vorepierre [1876]).

1877 : Comptabilité : " le but de la comptabilité est de fournir au commerçant tous les renseignements nécessaires à la connaissance parfaite de sa situation " (Barré [1877]).

1877 : Comptabilité générale : " La comptabilité générale se tient au moyen des livres suivants, qui centralisent les opérations du commerçant :

1° Le journal

2° Le grand livre

3° Le livre des inventaires

4° Le livre des balances " (Barré [1877]).

1877 : **Comptabilité auxiliaire** : " La comptabilité auxiliaire peut comprendre des livres en nombre illimité. Ce sont les besoins spéciaux de chaque commerce qui indiquent les livres dont il faut faire emploi. Pour les livres auxiliaires, nous citerons les principaux, qui sont :

1° Le livre de caisse ;

2° Le livre de magasin ;

3° Le copie de factures ;

4° Le copie d'effets à recevoir ;

5° Le copie d'effets à payer ;

6° La copie de lettres ;

7° Le carnet d'échéances ;

8° Les pièces comptables et les lettres des correspondants adressées au commerçant, classées au moyen du bibliorhapte. " (Barré [1877]).

1878 : Comptabilité : " obligation de rendre compte, état du comptable ; ou la manière, l'action de rendre et d'établir des comptes " (Académie Française [1878]).

1878 : Comptable : " qui est assujéti à rendre compte " (Académie Française [1878]).

1880 : Comptabilité : " la comptabilité est une science qui a pour but de mettre jour par jour les modifications apportées au capital " (Congrès des Comptables Français [1880]).

1880 : Comptabilité : " La comptabilité est la science des comptes : elle sait grouper le détail des opérations de manière à en faire ressortir certains points que le négociant ou l'industriel ne doit jamais perdre de vue pour la direction des affaires. La comptabilité organise le travail " (Guilbault [1880]).

1880 : Comptabilité générale : " Dans les grandes associations, la comptabilité générale, qui résume et montre la situation du travail à tous les moments, a pour point de départ la comptabilité auxiliaire, qui indique les mouvements journaliers effectués par le capital et l'analyse de leurs résultats " (Guilbault [1880]).

1882 : Comptable : « le mot comptable, dans son acception propre, désigne une personne à qui est confiée tout ou partie de la fortune d'autrui, et qui, par conséquent, doit être, à tout moment, prêt à en rendre compte » (Lefevre de Chateaudun [1882]).

1882 : Comptabilité : « L'ensemble des comptables constitue la comptabilité qui, dans son acception propre, signifie : obligation de rendre des comptes. » (Lefevre de Chateaudun [1882]).

1886 et 1891 : Comptabilité : " " la comptabilité est une science qui traite de la manière d'établir et de diriger les écritures d'une maison de commerce " (F.I.C. [1886 et 1891]).

1886 et 1891 : Tenue des livres : " La tenue des livres, poursuit le même auteur, est l'art de passer les écritures des opérations commerciales conformément à la loi et suivant les usages reçus " (F.I.C. [1886 et 1891]).

1887 : Tenue des livres ou comptabilité : " tenue des livres ou comptabilité. - La Tenue des Livres ou Comptabilité est l'inscription, sur des registres ou livres, des opérations faites par le commerçant " (Barillot [1887]).

1887 : Comptabilité générale comptabilité auxiliaire : " 216. Comptabilité générale, Description du Journal et du Grand Livre. - La comptabilité auxiliaire ou spéciale recueille tous les détails possibles sur les opérations, qu'il s'agit en même temps de centraliser, de condenser à la comptabilité générale représentée principalement :

1° Par le Journal, où les opérations sont résumées en articles dans l'ordre chronologique ;

2° Par le Grand Livre, ou livre des comptes " (Barillot [1887]).

1889 : Comptabilité : " La comptabilité, branche des mathématiques, est la science de la coordination rationnelle des comptes relatifs aux produits du travail et aux transformations du capital, c'est-à-dire des comptes de production, de la distribution, de la consommation et de l'administration des richesses privées et publiques " (Léautey et Guilbault [1889])

1889 : Tenue des livres : " La tenue des livres est l'art d'écrire sur les livres les comptes relatifs aux produits du travail et aux transformations du capital, c'est-à-dire les comptes de production, de la distribution, de la consommation ou de l'administration des richesses privées ou publiques, en se conformant aux principes et aux règles théoriques et pratiques de la science des comptes " (Léautey et Guilbault [1889]).

1889 : Comptable : " Un comptable est une personne instruite dans la science de la coordination rationnelle des comptes relatifs aux produits du travail et aux transformations du capital. Le bon comptable, outre qu'il sait concevoir une organisation rationnelle des comptes, sait en assurer pratiquement et économiquement le fonctionnement " (Léautey et Guilbault [1889])

1895 : Comptabilité : " la comptabilité, branche des mathématiques appliquées aux grandeurs économiques, est la science des comptes relatifs aux produits du travail et aux transformations du capital " (Léautey et Guilbault [1895]).

1896 : Comptabilité commerciale : « La comptabilité entendue dans le sens commercial, n'est autre chose que l'inscription régulière et méthodique, jour par jour, et sur les livres spéciaux de toutes les opérations d'un commerçant » (Andoyer [1896]).

1896 : Comptabilité industrielle : « la comptabilité d'un industriel, d'un manufacturier, d'un fabricant, diffère nécessairement de celle d'un simple commerçant. La comptabilité commerciale constate directement, et par des procédés très simples, le prix d'achat et le prix de vente des marchandises achetées et revendues. La comptabilité industrielle constate bien directement aussi, et par les mêmes procédés, le prix de vente des produits fabriqués ; mais ce n'est qu'indirectement, et par des procédés particuliers qu'elle arrive à en constater le prix de revient, qui pour l'industrie correspond au prix d'achat » (Andoyer [1896]).

1897 : Comptabilité : « La comptabilité³⁰ est la science qui nous enseigne à créer et à coordonner rationnellement les comptes relatifs aux produits de notre travail et aux modifications de notre capital, en vue de connaître finalement le résultat de nos opérations » (Faure [1897]).

1897 : Comptable : « Le mot comptable est pris dans deux acceptions différentes. C'est tantôt une personne qui connaît théoriquement la science des comptes, tantôt un individu qui se reconnaît redevable de valeurs à lui confiées et doit en rendre compte. » (Faure [1897]).

1897 : Tenue des livres : « La tenue des livres est l'art d'écrire avec méthode les opérations faites par le comptable d'origine. C'est la mise en pratique de la science des comptes ou comptabilité » (Faure [1897]).

1897 : Tenue des livres : " la tenue des livres est le fait d'inscrire avec méthode, dans des registres appropriés à leur destination, toutes les affaires de chaque jour ; échanges, paiements, encaissements, règlements, négociations, virements et transactions quelconques " (Vannier [1897]).

1900 : Tenue des livres : " elle a pour objet l'inscription de toutes les opérations d'une entreprise commerciale, industrielle ou agricole sur des livres spéciaux affectés aux mouvements d'entrée et de sortie des différentes valeurs ; puis la transcription des écritures, par ordre de date et suivant des principes déterminés sur un livre Journal ; enfin le report des écritures du Journal à des comptes ouverts au Grand-Livre " (Edom [1900]).

1904 : Comptabilité : " la comptabilité est la science qui a pour objet l'organisation et la tenue rationnelle des comptes relatifs aux produits du travail et aux transformations du capital, c'est-à-dire des comptes de la production, de la distribution, de la consommation et de l'administration des richesses, privées et publiques " (Léautey [1904a]).

1906 : **Livres analytiques** : « Les livres analytiques ont pour objet la relation détaillée des faits et opérations d'ordre comptable ; ils ont chacun une destination spéciale, et doivent renseigner exactement :

1° Les mouvements des différentes valeurs ;

2° Tout ce qui, en dehors de ces mouvements, influe sur la situation des comptes ;

3° La situation des comptes personnels » (Gilis [1906]).

1906 : **Livres synthétiques** : « Tandis que les livres d'analyses contiennent les situations détaillées au jour le jour, des personnes et des choses, les livres synthétiques ne mentionnent ces situations que sous une forme condensée, mais technique, de manière qu'elles reflètent les circonstances économiques et juridiques des faits relevés et que l'on puisse en tirer des conclusions rigoureuses au point de vue de la marche, de la situation et des résultats de l'exploitation : les premiers, relatant chaque fait comptable, sont indispensables pour assurer la bonne marche journalière des affaires ; les seconds, par leur rédaction sommaire, méthodique et scientifique, instruisent l'entrepreneur sur le résultat final et lui indiquent sa ligne de conduite pour l'avenir » (Gilis [1906]).

1908 : Comptabilité matières : « La comptabilité des matières a pour but de faire connaître d'une façon permanente :

1° Tout ce qui entre en magasin ;

2° Les quantités sorties et l'emploi fait de chaque chose ;

3° L'état des existants » (Démonceaux [1908]).

1909 : Comptabilité commerciale : « Echange des valeurs, sous formes d'espèces, effets de commerce, virements, avec établissement des pièces qui s'y rattachent, chèques, traites, etc., enfin, toutes les opérations commerciales et financières qui ont lieu entre la Société et l'extérieur. Le service chargé de la Comptabilisation de ces valeurs prendra le nom de Comptabilité Commerciale » (Bournisien [1909]).

1909 : Comptabilité industrielle : « Prise en charge des matières ; classement et répartition des dépenses concernant ces matières et leurs transformations qu'elles subissent dans les ateliers jusqu'à leur vente décomptée au prix de revient » (Bournisien [1909]).

1911 : Comptabilité industrielle : " La Comptabilité industrielle, tenue rationnellement, a pour but la comptabilisation de tous les mouvements des produits en fabrication " (Edom [1911]).

³⁰

Bien des définitions de ce mot ont été proposées. La meilleure nous paraît être celle-ci, dont l'idée première revient à MM. Léautey et Guilbault

1911 : Prix de revient : « Le prix de revient est la connaissance aussi exacte que possible de la valeur d'un objet quelconque, que l'on achète pour le revendre sans transformation dans le *commerce*, ou après transformation dans l'*industrie* » (Edom [1911]).

1913 : Comptabilité : « La comptabilité est la science qui nous apprend à coordonner d'une façon claire et rationnelle, un ensemble de livres et de comptes, nous permettant de suivre toutes les opérations d'une maison de commerce » (Quintard [1913]).

1913 : Tenue des livres : « La tenue des livres est l'art d'inscrire avec clarté et méthode, les opérations d'une maison de commerce sur les livres créés à cet effet. La tenue des livres est donc l'application des principes de la comptabilité » (Quintard [1913]).

1913 : Comptable : « Le comptable est celui qui, connaissant les principes de la comptabilité, est capable d'organiser un ensemble de livres et de comptes, permettant à un commerçant de trouver tous les renseignements relatifs à la marche de son entreprise » (Quintard [1913]).

1913 : Teneur de livres : « Le teneur de livres est l'employé chargé de noter sur les livres et dans les comptes créés par le comptable, et d'après les indications de celui-ci, les différentes opérations de la maison de commerce. Dans la pratique, le comptable est souvent teneur de livres ; mais les deux fonctions sont distinctes. Pour être comptable, il faut être instruit dans la science de la comptabilité. Pour être teneur de livres, il suffit de bien écrire et de bien chiffrer » (Quintard [1913]).

1913 : Comptabilité générale et auxiliaire : « Considérés au point de vue comptable, les livres de commerce se divisent en deux groupes :

1° la comptabilité auxiliaire ;

2° la comptabilité générale ou centrale.

La comptabilité auxiliaire appelée aussi comptabilité analytique reçoit l'inscription détaillée des opérations commerciales au moment où sont faites ces dernières. Elle sert à établir la comptabilité générale. Elle comprend les Journaux auxiliaires qui peuvent se réduire au Brouillard et les Grands livres auxiliaires. On peut y faire rentrer le Copie de lettres bien que celui-ci ne soit pas à proprement parler un livre de comptabilité, et les livres d'ordre tel que le Livre de magasin.

La comptabilité générale comprend le Journal, le Grand-Livre et le Livre des Inventaires » (Quintard [1913]).

1913 : Comptabilité matière (ou technique ou industrielle) : « Qu'entend-on par comptabilité matière ? Les écritures ayant pour objet de suivre les produits jusqu'à leur complet achèvement, dans les différents ateliers où ils passent. » (Pigier [1913]).

1913 : Comptabilité commerciale ou financière : « Et par comptabilité financière ou commerciale ? Celle qui fait connaître les résultats de l'entreprise. » (Pigier [1913]).

1914 : « La comptabilité industrielle comprend :

1. La comptabilité commerciale

2. La comptabilité du prix de revient » (Ansotte et Defrise [1914])

1917 : Comptabilité : « La comptabilité est l'enregistrement des transformations, des échanges et des résultats qui en sont la conséquence » (Lambert [1917]).

1917 : Comptabilité commerciale : « La comptabilité commerciale s'applique aux affaires de simple échange » (Lambert [1917]).

1917 : Comptabilité industrielle : « La comptabilité industrielle s'applique aux affaires de production (industrie extractive) ou de transformation (industrie manufacturière). [...] La comptabilité industrielle a pour but de faire connaître à l'industriel le prix de revient de la marchandise produite ou transformée ; elle doit permettre de suivre par les comptes les différentes étapes de la transformation en vue d'arriver au produit fini » (Lambert [1917]).

1917 : Comptabilité générale : « La comptabilité générale est le groupement judicieux de la comptabilité industrielle, en vue de dégager clairement, par les comptes et dans les livres, les résultats de la production, des transformations et des échanges qui les ont suivis ou précédés, ainsi que la situation générale de l'entreprise » (Lambert [1917]).

1919 : Comptabilité : « la comptabilité a pour objet la mesure des valeurs économiques et son application à l'évaluation de la fortune des individus » (Bournisien [1919] cité par Dalsace [1927]).

1921 : Prix de revient : « Les termes de prix d'achat et de prix de revient sont synonymes ne différant que par leur extension. Le terme de prix d'achat désigne plus particulièrement la somme dépensée pour l'acquisition d'un produit élémentaire ou service, et le terme de prix de revient désigne la synthèse des prix d'achat des éléments consommés pour la création d'un produit ou service complexe » (Bournisien [1921]).

1921 : Prix de revient : « Le prix de revient d'un produit à un instant quelconque de sa genèse, de son évolution dans une entreprise donnée, est le montant des frais qu'il a fallu effectuer, ou plutôt la valeur totale qui a été consommée, pour amener ce produit à la forme, dans l'état et dans les circonstances où il se trouve à l'instant considéré » (Dumarchey [1921]).

1921 : Comptabilité : « un langage permettant de raconter clairement les faits économiques qui influent sur le patrimoine des individus ou des collectivités » (Faure [1921]).

1921 : Prix de revient industriel : « Le prix de revient industriel d'un objet fabriqué est la somme des dépenses qu'il a fallu faire pour le produire, à l'exception de celles qu'il faudra faire pour le vendre » (Androuin [1921]).

1921 : Comptabilité : « La comptabilité a pour objet la recherche, au triple point de vue de la nature, de la position et du résultat, des modifications apportées aux richesses individuelles ou collectives, par les mouvements économiques de production, de circulation, de répartition et de consommation » (Magnien [1921]).

1922 : Comptabilité : « la comptabilité a pour objet l'étude des principes relatifs à l'enregistrement des faits économiques et juridiques de nature à influencer sur la situation d'une entreprise, et pour but l'organisation des livres et des comptes en vue de permettre tous contrôles et renseignements utiles sur la marche des affaires, les résultats obtenus, et la situation de l'entreprise, aussi bien vis-à-vis du commerçant ou des associés que vis-à-vis des tiers » (Delavelle [1922]).

1922 : Comptabilité : « Selon l'Ecole de Venise, c'est-à-dire selon les principes scientifiques qui ont été fixées par le professeur Fabio Besta, qui a tenu pendant plus de quarante ans la chaire de comptabilité à l'Ecole Supérieure de Commerce de Venise, la Ragioneria, ou comptabilité, est la science du contrôle économique dans les administrations, en général » (Lorusso [1922]).

1922 : Comptabilité : « La Direction, avons-nous dit, est le cerveau qui indique à chaque service les mouvements qu'il doit accomplir ; comme le cerveau, elle doit posséder un réseau d'informations qui, véritable système nerveux, la relie sans cesse à chacun des rouages de l'organisme pour leur tenir au courant de leur fonctionnement plus ou moins normal. Ce réseau est une comptabilité méthodique » (Berran et Fuzet [1922]).

1923 : Comptabilité : « La comptabilité est l'art de disposer par écrit les opérations commerciales et, s'il y a lieu, les transformations des matières pour permettre de se rendre compte des résultats obtenus. Cet art a ses règles immuables, dont l'observation engendre fatalement le désordre et, par suite, le coulage » (Fejès [1923]).

1923 : Comptabilité analytique versus comptabilité synthétique : « La comptabilité envisagée au point de vue de la pratique, peut être divisée en deux parties : comptabilité analytique et comptabilité synthétique.

La comptabilité analytique consiste en l'enregistrement chronologique des mouvements de valeurs et de choses, la seconde en le groupement méthodique, dans un ordre déterminé, de ces mêmes mouvements » (Fejès [1923]).

1924 : Comptabilité : « l'art d'imaginer, de tenir et d'utiliser des systèmes de comptes répondant à un objectif préalablement établi » (Berran [1924]).

1924 : Comptabilité (ou comptabilité pure) : « la comptabilité est la science qui a pour objet la numération des objets en mouvement. On pourrait dire encore : on appelle comptabilité tout ensemble de règles et de procédés qui permet d'effectuer la numération des unités en mouvement » (De Fages [1924]).

1924 : Comptabilité financière : « Qu'est-ce que la « comptabilité financière » ? Elle doit comprendre les comptes qui enregistrent et reflètent la situation financière de l'entreprise, c'est-à-dire les comptes de banque, de caisse, d'effets à recevoir, etc., mais je crois que le terme est entendu dans un sens plus large en visant d'autres comptes que ceux-ci, c'est-à-dire tous les comptes qui sont clairement énoncés dans les ouvrages usuels traitant de la comptabilité à partie double. [...] Je préférerais donc rebaptiser la comptabilité financière et l'appeler : comptabilité commerciale » (Ewing [1924]).

1924 : Comptabilité financière : « Le but de la comptabilité financière [est] [...] simplement d'exposer des comptes explicatifs de la finance » (Cragg [1924]).

1924 : Comptabilité industrielle : « Le but de la comptabilité industrielle est de permettre à la direction de se rendre compte exactement et à tout moment de l'action réflexe des transactions de l'entreprise durant une certaine période » (Cragg [1924]).

1924 : Comptabilité financière : « cette comptabilité consiste en une présentation périodique des résultats du fonctionnement d'une entreprise montrant les dépenses et les recettes applicables à la période envisagée » (Watterson [1924]).

1924 : Comptable financier et comptable industriel : « Le comptable financier [...] est responsable de l'exactitude de chacun des comptes créditeurs ou débiteurs, de la justification des paiements, et, en outre de l'établissement de statistiques financières.

Le comptable industriel est premièrement intéressé à la valeur des services rendus, pour lesquels une dépense a été engagée, et des résultats obtenus, ces deux points étant considérés par rapport au rendement et à la valeur monétaire » (Watterson [1924]).

1924 : Comptabilité industrielle : « Le but dans lequel la comptabilité industrielle doit être utilisée, soit :

? Pour le contrôle des prévisions faites en adoptant des facteurs déterminés à l'avance, comme cela est le cas pour les frais de fabrication ;

? Pour la détermination des prix de revient destinés à renseigner seulement le directeur des usines ;

? A titre d'indication pour les prix de vente ;

? Comme un moyen de fixer la valeur des travaux en cours et aussi le développement de la société, au point de vue financier » (Watterson [1924]).

1924 : Comptabilité financière et comptabilité des prix de revient : « La différence essentielle entre la comptabilité financière et la comptabilité des prix de revient est que la première s'occupe exclusivement de l'argent et des crédits d'une affaire dans ses relations extérieures, tandis que la seconde s'occupe des relations intérieures, mais dans le but de déterminer les prix de revient des produits et des manipulations. L'unité dans la comptabilité financière est l'unité monétaire, que ce soit le dollar, la livre ou le franc, tandis que les unités de la comptabilité des prix de revient sont les unités monétaires, et les unités d'opérations, de vente, de produit et de temps » (Thompson [1924]).

1926 : Tenue des livres : « La tenue des livres est l'art de tenir la comptabilité, c'est-à-dire l'ensemble des livres destinés à recevoir les écritures d'une maison de commerce » (Deschamps [1926]).

1926 : Comptabilité auxiliaire-Comptabilité générale : « Le brouillard, le journal et le grand livre suffisent à la rigueur à l'établissement de toute comptabilité ; mais le plus souvent on substitue au brouillard les livres auxiliaires d'achats, de ventes, de caisse, d'effets à recevoir et d'effets à payer, que nous avons étudiés dans la première partie de ce cours, et qui constituent la comptabilité auxiliaire, par opposition à la comptabilité générale qui se traduit dans le journal et le grand livre » (Deschamps [1926]).

1927 : Comptabilité : « la statistique appliquée aux biens des personnes (le mot personne s'entendant dans son sens juridique et comprenant aussi bien les entreprises, Sociétés, etc... que les personnes au sens usuel du terme » (Dalsace [1927]).

1927 : Comptabilité : « En comptabilité, ce sont les mouvements de valeur sous toutes leurs formes que l'on suit » (Delaporte [1927]).

1927 : Comptabilités statique et dynamique : « On peut assigner à la comptabilité deux objets :

1° la constatation d'une fortune à un moment donné (comptabilité statique) ;

2° la notation des mouvements de valeurs et de droits qui modifient l'état d'une fortune (comptabilité dynamique) » (Lefort [1927]).

1927 : Comptabilité matières ou comptabilité magasin : « Lorsqu'on parle de comptabilité matières ou comptabilité magasin on n'envisage ordinairement que l'exactitude du stock, c'est-à-dire que l'on cherche une permanence d'inventaire en tenant constamment à jour par le jeu des entrées et des sorties la situation stock dans chacun des articles » (Gayrard [1927]).

1927 : Comptabilité : « La comptabilité, comme science et comme art, a pour objet les principes et les règles qui se rapportent :

A l'organisation comptable de tout organisme économique autonome.

A l'inscription systématique des opérations économiques.

A la présentation et à l'analyse des états de la situation économique (du Bilan et des Profits et Pertes).

Au contrôle des états de situation économique et des écritures comptables.

L'œuvre de la comptabilité est vraiment grandiose puisqu'elle a sa place dans toute économie privée et publique pour renseigner et guider la direction de ses entités économiques » (Panayotopoulo [1927]).

1928 : Comptabilité : « La comptabilité est la science des comptes, représentant des valeurs classées, dans ses fonctions diverses et bien déterminées, que nous étudions plus loin.

Son rôle est des plus vastes : elle est évidemment relative aux produits et aux transformations du capital (Léauté), mais elle l'est aussi à toutes les transformations et coordinations de valeurs, en appliquant à ce mot « valeur » l'acception la plus large, et de même aux applications, conceptions, coordinations, transformations et variations des faits juridiques, fiscaux et économiques attachés à ces valeurs.

Dans l'avenir, son rôle pourra grandir encore, car elle pourra comptabiliser les faits sociaux et intermondiaux » (Delaporte [1928]).

1928 : Prix de revient : « On appelle « prix de revient » le total des dépenses qu'il a fallu faire pour obtenir, en un lieu donné, une quantité déterminée de produits ou de services d'une certaine nature ; on en déduit le coût de l'unité-produit ou de l'unité-service suivant le genre d'industrie exploitée » (Faure [1928]).

1928 : Comptabilité industrielle : « La comptabilité industrielle a pour objet la vérification du prix de revient » (Faure [1928]).

1928 : Prix de revient comptable : « Prix de revient comptable. – Ces mots seront appliqués à un chiffre comptable représentant « tout ce qu'a coûté » un objet, un travail, un service rendu, à un moment donné et dans un état déterminé » (Rimailho [1928]).

1929 : Comptabilité : « la comptabilité est un ensemble de dispositions, un groupement de « faire », destinés à déceler, à évaluer et à contrôler³¹ les réalités inhérentes aux entreprises (lato sensu), pouvant suggérer les moyens d'agir sur elle » (Penglaou [1929]).

31.

1929 : Comptabilité : « Un ensemble de principes dont l'application raisonnée permet de dégager nettement et méthodiquement la situation d'une entreprise de quelque nature qu'elle soit, tout en éclairant sur les possibilités de développement et d'amélioration » (Pirot [1929]).

1930 : Comptabilité : « La comptabilité est l'art de tenir les comptes de la richesse. [...] Elle a pour fondement philosophique, l'idée de responsabilité, qui fait que tout agent, chargé de l'exploitation ou de l'administration d'un patrimoine en doit compte, en est comptable, ce qui implique pour cet agent, l'obligation d'en justifier l'emploi par la production de comptes réguliers, appuyés de toutes pièces justificatives, à sa charge et à sa décharge » (Muttelet [1930]).

1930 : Comptabilité : « La comptabilité s'occupe des phénomènes économiques dans le but de suivre les opérations économiques, de déterminer les charges et les prix de revient ; de rechercher les améliorations et réformes ; de connaître les situations économiques et financières, et de ressortir les résultats de l'activité des entreprises et entités, fixant en dernier lieu : le patrimoine de l'entreprise, si celle-ci en possède un » (Delaporte cité par Arpentinier [1930]).

1931 : « Le but de la comptabilité est :

- La connaissance de l'expression en unités monétaires Sn des moyens au pouvoir des entrepreneurs à un moment n quelconque de la vie de l'entreprise, avec la prévision à ce moment n quelconque des liquidités qui, aux moments ultérieurs, viendront au pouvoir des entrepreneurs et de celles qui sortiront de leur pouvoir.

- La connaissance des biens et services qui, par suite d'engagements contractés jusqu'au moment n, viendront au pouvoir des entrepreneurs ou en sortiront après le moment n » (Mariman [1931]).

1931 : Comptabilité analytique : « Comptabilité analytique. – Elle a pour but :

1° d'enregistrer les opérations, au fur et à mesure qu'elles se produisent, en les détaillant (en les analysant) une par une ;

2° de tenir à jour, par report direct, les comptes dont il est nécessaire de connaître la situation de façon permanente, et notamment ceux des fournisseurs, des clients, des banquiers et de divers autres tiers » (Demur [1931]).

1931 : Comptabilité synthétique : « Comptabilité synthétique. – Elle a pour but :

1° de centraliser périodiquement, à la fin du mois, par exemple, les écritures passées quotidiennement dans les Journaux originaux ;

2° de présenter, à ce moment, un tableau de la situation générale de l'entreprise ;

3° de contrôler l'exactitude des reports directs effectués chaque jour dans les comptes individuels, aux Grands-Livres auxiliaires » (Demur [1931]).

1932 : Prix de revient : « Le prix de revient est le coût de l'unité marchande d'un produit, établi de telle façon que toute différence en plus ou en moins constitue un bénéfice ou une perte » (Texier [1932]).

1933 : Comptabilité : « Si donc, nous convenons de donner à toutes classes d'unités de valeur le nom de Compte, nous poserons, par anticipation, qu'il y a une science des classes d'unités de valeur, une science des comptes que nous appellerons Comptabilité » (Dumarchey [1933]).

1933 : Comptabilité : « La comptabilité, auxiliaire de l'administration, a pour objet de conserver les traces de tout acte administratif et de présenter d'une manière permanente ou périodique, sous forme de compte, tout ce qui a été perçu ou dépensé et la façon dont les fonds, les denrées et le matériel ont été employés » (Rivière [1933]).

1934 : Comptabilité générale versus comptabilité industrielle : La comptabilité générale tient les comptes de l'usine, « légalement », dans ses rapports « avec l'extérieur » jusque et y compris les actionnaires. Chacune de ses écritures doit se justifier. [...]

Il en est tout autrement de la comptabilité industrielle qui tient les « comptes intérieurs » de l'usine. Autant dans la comptabilité générale, nous devons constamment penser à la présentation légale et régulière de nos écritures, en prévoyant le cas toujours possible d'une communication ou représentation des livres à l'occasion d'un différend avec l'extérieur, autant, dans cette « cuisine intérieure » qu'est la comptabilité technique nous agissons librement sans nous soucier de la légalité ou du formalisme et en ne nous attachant pas à une exactitude rigoureuse qui, appliquée dans un domaine essentiellement mouvant, est, le plus souvent, une impossibilité » (Lambert [1934]).

1935 : Prix de revient d'une marchandise dans le commerce : « le prix d'achat de cette marchandise augmenté des frais nécessités par son adduction sur les lieux de vente » (Olphe-Gaillard [1935]).

Cette notion de contrôle qui affleure ici participe essentiellement à l'idéal de gestion. C'est pourquoi on n'a pas cru devoir l'élaborer spécialement, tout en lui réservant une place – vu son importance – dans la définition de la comptabilité

1936 : Comptabilité : « La vie de l'entreprise est entretenue par l'échange, la transformations de ses valeurs actives ou passives.

La comptabilité a pour but de classer ces valeurs en mouvement afin de connaître simultanément et en tout temps les détails et l'ensemble de la gestion » (Saint-Martin [1936]).

1937 : Formes de comptabilité : « Fréquemment, on admet la répartition suivante :

1° Comptabilité « prévisions » : situation financière.

2° Comptabilité « commerciale » : tenue des comptes de tiers ; initiative des règlements.

3° Comptabilité « matières » : stock permanent en magasin ; petit outillage en service.

4° Comptabilité « industrielle » : comptes des valeurs de l'entreprise ; valeurs immobilisées (bâtiments, matériels, etc.) ; valeurs engagées (fabrication et annexes) ; valeurs réalisables (produits fabriqués).

5° Comptabilité générale : centralisation » (F.G. [1937]).

1937 : Comptabilité : « Le rôle de la comptabilité est de noter dans le temps ou le lieu les déplacements ou transformations de la matière ou des énergies économiques, en un mot de transcrire les mouvements de valeurs » (Sauvegrain [1937]).

1937 : Comptabilité : « Un double but est assigné à la comptabilité :

1° Enregistrer toutes les opérations de l'entreprise, c'est-à-dire les diverses transformations que subissent les capitaux, afin de fournir tous renseignements utiles sur la marche des affaires ;

2° Contrôler les résultats, afin de mettre en évidence l'origine des bénéfices et des pertes et les améliorations possibles » (Chevalier [1937]).

1939 : « But de la comptabilité industrielle. – Le commerçant achète des marchandises pour les revendre ; l'industriel fabrique, c'est-à-dire transforme des matières premières en produits propres à la vente, en marchandises.

Le commerçant connaît le prix coûtant des marchandises ou prix de revient par la facture d'achat, donnée précise, augmentée des frais d'achat. L'industriel n'a pas cette donnée ; il doit additionner diverses dépenses et frais dont le classement raisonné constitue le prix de revient des objets fabriqués du prix de revient industriel.

La détermination aussi exacte que possible du prix de revient, but essentiel de la comptabilité industrielle » (Maure et Candelier [1939]).

1939 : Comptabilité et tenue des livres : « La comptabilité ou science des comptes nous fait connaître les principes que l'on applique à l'organisation des écritures du commerce. Organiser des écritures commerciales, c'est non seulement recueillir les opérations de manière à en avoir un historique complet, c'est aussi les grouper, les classer, les ordonner et les présenter de telle sorte qu'il soit possible de suivre jusque dans les moindres détails, la marche, la situation et les résultats d'une entreprise. La tenue des livres n'est en réalité que la mise en pratique des principes que la comptabilité nous enseigne, bien qu'en langage ordinaire, ces deux expressions semblent synonymes » (Quillet [1939]).

1939 : Comptabilité auxiliaire et comptabilité générale : « La comptabilité comprend deux ordres de faits : elle prépare les matériaux puis édifie.

C'est-à-dire que :

1° Elle recueille les opérations en les classant par genre, catégorie ou espèce ;

2° Elle les comptabilise, c'est-à-dire qu'elle les résume méthodiquement en tableaux ou comptes en application de principes rigoureux.

Elle présente deux divisions formant degrés :

1° Comptabilité auxiliaire ou du premier degré ;

2° Comptabilité générale ou du deuxième degré.

Le bilan qui constitue l'inventaire constitue, en quelque sorte, le troisième degré » (Quillet [1939]).

1942 : Comptabilité : « La comptabilité a pour but de faire connaître :

1° la situation des tiers avec lesquels l'entreprise est en relation d'affaires ;

2° la situation de l'entreprise elle-même » (Batardon [1942]).

1942 : Comptabilité : « La comptabilité est une science élaborée par l'esprit analysant des faits comptables, abstractions intellectuelles de phénomènes économiques restreints et enclos dans les mouvements des opérations envisagées et ressortant d'une entreprise » (Delaporte [1942]).

1942 : Comptabilité industrielle : « La comptabilité industrielle a essentiellement pour but la détermination des prix de revient et des bénéfices réalisés sur chaque nature de fabrications » (Detoef [1942]).

1943 : Comptabilité : « l'objet de la comptabilité est de faciliter la mémoire des opérations économiques, d'en exprimer les résultats et d'en permettre le contrôle » (Fourastié [1943]).

1943 : Comptabilité générale : elle « est divisée en trois services homogènes dénommés : comptabilité financière, comptabilité d'exploitation, comptabilité machines » (Gabriel [1943]).

1943 : Comptabilité financière : elle « suit les valeurs engagées dans l'entreprise (Immobilisations, Trésorerie, Tiers débiteurs ou créditeurs) » (Gabriel [1943]).

1943 : Comptabilité d'exploitation : elle « dégage le prix de revient de chaque section de l'entreprise à laquelle sont imputés tous les frais qui la concernent (Prix de revient des sections secondaires, de fabrication et des produits finis) » (Gabriel [1943]).

1943 : Comptabilité machines : « grâce à la méthode de la comptabilité par décalque, [elle] enregistre à l'aide de machines BURROUGS les « pièces » comptables préparées par les deux premiers services » (Gabriel [1943]).

1951 : Comptabilité de gestion : « La Comptabilité de Gestion est l'art de présenter les renseignements comptables de manière à aider la Direction à choisir une ligne de conduite et à guider au jour le jour les opérations d'une entreprise. On doit attacher une très grande importance à la technique de la comptabilité, car c'est le moyen le plus complet que l'on possède pour exprimer des faits, puisqu'elle permet de représenter dans un tableau coordonné des données d'une grande diversité. Le rôle de la Direction n'est pas de composer ce tableau, mais de bien s'en servir. » (Mission britannique de productivité [1951]).

1975 : Comptabilité de gestion : « Qu'est-ce que la comptabilité de gestion ? On peut répondre, en résumant et en simplifiant, que c'est une comptabilité analytique :

- dans laquelle l'analyse se porterait au moins autant sur les catégories d'informations « externes » à l'entreprise que sur celles qui sont « internes »,
 - où, de ce fait, le calcul des résultats par produit devient un objectif poursuivi avec d'autres objectifs (connaissance du résultat par type de clientèle, par canal de distribution, ...), dans le souci de prendre des optiques diverses s'éclairant mutuellement l'une l'autre en synthèse,
- qui, pour assurer cette recherche dans différentes optiques, utiliserait au mieux les moyens de traitement automatiques des informations. » (Motais de Narbonne [1975])